



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1310 *th* MEETING: 28 OCTOBER 1966

ème SÉANCE: 28 OCTOBRE 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1310/Rev.2)	1
Statement by the President	1
Adoption of the agenda	2
The Palestine question:	
Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Se- curity Council (S/7540)	2

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1310/Rev.2)	1
Déclaration du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Question de Palestine:	
Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Con- seil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540)	2

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

THIRTEEN HUNDRED AND TENTH MEETING

Held in New York, on Friday, 28 October 1966, at 10.30 a.m.

MILLE TROIS CENT DIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 28 octobre 1966, à 10 h 30.

President: Lord CARADON (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1310/Rev.2)

1. Adoption of the agenda.

2. The Palestine question:

Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540).

Statement by the President

1. The PRESIDENT: Before we proceed with our business this morning, I should like to express to the Council my most sincere apologies for the grave inconvenience which must have been caused to them by the changing of times at which notifications of meetings of the Council have been given during the past week. I am very well aware of the heavy commitments under which members of the Council are working at this time and I realize that I have added to their difficulties by the messages which I have had to send to them often at very short notice, in recent days. In such matters I constantly have in mind that we in this Council take pride in our ability to meet at the shortest notice to deal with urgent questions. I have always thought it an important principle that the Council should be called without delay when a question which is said to be urgent is brought to our notice, and I have never doubted that the question on our provisional agenda for today is one of continuing urgency. So it has been my constant purpose to enable the Council without delay to proceed with consideration of the matter before us. On the other hand, it is a valued tradition of this Council that time should be provided for consultation whenever it appears that such consultation would be fruitful. Consequently, when earlier this week I was asked by members of the Council to provide additional time for private consultations, I felt that it was right to accede to that request. I did so, of course, after consultation with other members of the Council.

2. Then yesterday I had a difficult decision to take. This Council was called to meet at 3 o'clock yesterday afternoon, but, as all members of the Council

Président: Lord CARADON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1310/Rev.2)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question de Palestine:

Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540).

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant que nous reprenions nos travaux ce matin, je tiens à présenter aux membres du Conseil mes excuses les plus sincères pour les sérieux ennuis que leur a causés la façon dont nos séances ont été annoncées la semaine dernière. Je sais fort bien que vous avez un programme de travail très chargé en ce moment et que j'ai aggravé les difficultés que vous éprouvez par les messages que j'ai dû vous envoyer ces jours derniers et qui vous ont souvent pris de court. Je n'oublie jamais, à cet égard, que le Conseil de sécurité s'enorgueillit de pouvoir être convoqué dans les plus brefs délais pour traiter des questions urgentes. J'ai toujours estimé qu'il était très important que le Conseil puisse se réunir sans retard chaque fois qu'il était saisi d'une affaire qualifiée d'urgente. Il ne fait pour moi aucun doute que celle qui figure aujourd'hui à notre ordre du jour provisoire est bien de cette nature. C'est pourquoi j'ai toujours voulu mettre le Conseil en mesure de l'examiner sans délai. Par contre, nous avons une tradition qui nous est chère et qui veut que nous prenions le temps de procéder à des consultations quand il apparaît que celles-ci pourraient être fructueuses. C'est pourquoi, quand certains d'entre vous m'ont demandé, au début de la semaine, de disposer d'un peu plus de temps pour des consultations privées, j'ai cru devoir accéder à leurs requêtes. Bien entendu, je ne l'ai fait qu'après en avoir parlé aux autres membres.

2. Enfin, hier, j'ai eu à prendre une décision difficile. Le Conseil devait se réunir à 15 heures, mais vous savez qu'un débat très important était en cours

are aware, a most important debate leading to a vote of far-reaching consequences was proceeding in the General Assembly. Several of us felt that we must see that debate through to the vote. Therefore, again after necessarily hurried consultation, I decided that it would be best to postpone our meeting until this morning.

3. Having drawn attention to these considerations, I again wish to express my apology to members of the Council for the inconvenience which these changes must have caused. I would ask them to accept the fact that, from the consultations I undertook and in the decisions that I reached, I was at all times seeking to serve the best interests and traditions of the Council.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine question

Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540)

4. The PRESIDENT: In accordance with the decisions taken previously, I shall now, with the consent of the Council, invite the representatives of Israel, the Syrian Arab Republic and the United Arab Republic to take seats at the Council table in order to participate without vote in the discussion.

At the invitation of the President, Mr. M. Comay (Israel), Mr. G. J. Tomeh (Syria) and Mr. M. A. El-Kony (United Arab Republic) took places at the Council table.

5. The PRESIDENT: The Council will have taken note of document S/7561/Rev.1 of 23 October 1966, which is the further report by the Secretary-General submitted in accordance with the request made by the Security Council at its 1309th meeting. The Council is also aware that a draft resolution on this question has been submitted on 27 October by the United Kingdom and the United States [S/7568].

6. The Council will now resume its discussion of this question.

7. Mr. EL-FARRA (Jordan): The Security Council is meeting again to consider the Israel complaint against the Syrian Arab Republic. My delegation has not spoken earlier on the substance of this complaint because we felt that it would be advisable to wait until the report of the Secretary-General on the matter was presented. We now have the report of 17 October 1966 [S/7553] before us. I shall discuss that report after making a few observations on the points raised during the deliberations of the Council concerning this question.

8. The statement made by Mr. Eban on 14 October [1307th meeting] emphasized the need for peace. And I must admit that it worries me when I hear Mr. Eban speak about peace. I say this because experience has shown that when the Israelis speak of peace and make loud noises about it, we take it as a warning to prepare

à l'Assemblée générale et qu'il devait se terminer par un vote lourd de conséquences. Plusieurs d'entre nous estimaient que nous devions attendre que le débat fût conclu par un vote. J'ai donc procédé à des consultations forcément très rapides et j'ai décidé qu'il était préférable de repousser notre séance à ce matin.

3. Après vous avoir fait part de ces considérations, je tiens à m'excuser encore une fois des difficultés que ces changements d'horaires vous ont causées. Je vous prie de croire que, dans les consultations auxquelles j'ai procédé et dans les décisions que j'ai prises, j'ai toujours cherché à servir au mieux les intérêts et les traditions du Conseil de sécurité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question de Palestine

Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540)

4. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions prises antérieurement et avec l'assentiment du Conseil, j'invite les représentants d'Israël, de la République arabe syrienne et de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil afin de participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. M. Comay (Israël), M. G. J. Tomeh (Syrie) et M. M. A. El-Kony (République arabe unie) prennent place à la table du Conseil.

5. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil a dû prendre acte du document S/7561/Rev.1 du 23 octobre 1966, qui contient le nouveau rapport du Secrétaire général présenté conformément à la demande exprimée par les membres du Conseil à la 1309ème séance. Le Conseil sait également qu'un projet de résolution sur la question a été présenté le 27 octobre par les délégations du Royaume-Uni et des Etats-Unis. [S/7568.]

6. Le Conseil reprend maintenant l'examen de la question.

7. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Le Conseil de sécurité se réunit à nouveau pour examiner la plainte déposée par Israël contre la République arabe syrienne. Ma délégation n'a pas pris la parole plus tôt sur le fond de cette plainte car elle estimait préférable d'attendre pour cela le rapport du Secrétaire général. Nous avons maintenant en main le rapport du 17 octobre 1966 [S/7553]. Je vais l'examiner après avoir présenté quelques observations au sujet des points qui ont été soulevés par le Conseil au cours de ses délibérations sur la question.

8. Dans sa déclaration du 14 octobre [1307ème séance], M. Eban a insisté sur la nécessité de maintenir la paix. Je dois avouer que cela m'inquiète d'entendre M. Eban parler de paix. Je dis cela parce que l'expérience a montré que lorsque les Israéliens parlent de paix et font beaucoup de bruit à ce sujet,

for Israel aggression. On 9 January 1952, Mr. Eban said: "The Arab and Israel peoples, united by so many bonds, may yet make this region the scene of civilization worthy of its ancient and mediaeval past." It was only nineteen days later that the two Jordanian villages of Falameh and Rantis were attacked by Israel forces.

9. On 29 September 1953, Mr. Eban told the United Nations: "My Government continues ... to uphold the vision of a Middle East at peace within itself, uniting the efforts of its two kindred peoples to heal the wounds of aggressive violence ..." ^{1/} Beautiful, poetic, appealing language. But it was only fifteen days later, on 14 October 1953, that the cowardly attack, committed in the dark against sleeping innocent men, women and children, took place in the village of Qibya. In that attack forty-two civilians—men, women and children—were killed. The house of worship was destroyed together with a school and forty houses.

10. On 11 December 1953, Moshe Sharett said: "The conclusion of permanent peace between us depends on the Arab States alone: on our part, we are always ready for it." Three months later, on 28 March 1954, the Jordanian village of Nahhalin was attacked, again in the dark and again in cold blood, resulting in many casualties among innocent civilians.

11. In January 1955, the Chief of Staff of the Israel forces said: "Israel has no aggressive designs against her neighbours." A month later, on 28 February 1955, an attack was made on Gaza in which thirty-eight persons were killed and thirty-one wounded.

12. On 14 August 1955, Ben-Gurion said: "We must faithfully observe the conditions of the Armistice Agreement ... We must ... strive for relations of peace and co-operation between Israel and the Arab States." Seventeen days later Khan Yunis and Bani Souhaila in the Gaza area were attacked and the demilitarized zone was occupied. And later we heard this from Ben-Gurion: "The Armistice Agreement is dead and buried and will never be resurrected."

13. On 21 March 1956, Moshe Sharett said: "Since the summer of 1948 we have made one attempt after another to induce our neighbours to enter into negotiations with us that might lead to a peace settlement." In the following month of April, Deir El-Balah, Gaza and Khan Yunis were attacked, and 59 civilians were killed and 102 wounded.

14. On 2 July 1956, Mrs. Golda Meir, then Foreign Minister, said: "Our policy has always been one of peace." Three months later, on 29 October 1956—and today is 28 October 1966—the Israelis began their Sinai campaign against Egypt.

15. Shall I continue to cite more of such cases to show that whenever the Israelis say "peace" they

nous devons considérer que c'est un indice d'agression israélienne. Le 9 janvier 1952, M. Eban a dit: "Le peuple arabe et le peuple israélien, unis par tant de liens, peuvent encore faire de cette région le théâtre d'une civilisation digne de son passé antique et médiéval." Dix-neuf jours seulement après cette déclaration, les deux villages jordaniens de Falameh et de Rantis étaient attaqués par les forces armées israéliennes.

9. Le 29 septembre 1953, M. Eban a dit aux Nations Unies: "... le Gouvernement d'Israël ne cesse d'évoquer la vision d'un Moyen-Orient où régnerait la paix et où les deux peuples frères conjugueraient leurs efforts pour panser les plaies provoquées par la violence et l'agression" ^{1/}. Voilà des paroles magnifiques, poétiques et émouvantes. Cependant, 15 jours après seulement, le 14 octobre 1953, avait lieu l'attaque infâme commise dans l'obscurité contre des innocents, hommes, femmes et enfants, endormis dans le village de Qibya. Au cours de cette attaque, 42 civils (hommes, femmes et enfants) ont été tués. La maison du culte était détruite, ainsi qu'une école et 40 maisons.

10. Le 11 décembre 1953, Moshe Sharett a dit: "La conclusion d'une paix durable entre nous dépend des seuls Etats arabes; en ce qui nous concerne, nous sommes toujours prêts à la faire." Trois mois après, le 28 mars 1954, le village jordanien de Nahhalin était attaqué encore de nuit, et une fois de plus de façon délibérée et il en résultait de nombreuses pertes dans la population civile innocente.

11. En janvier 1955, le chef d'état-major des forces armées israéliennes a dit: "Israël n'a aucune intention agressive contre ses voisins." Un mois plus tard, le 28 février 1955, une attaque était lancée contre Gaza et il y avait 38 tués et 31 blessés.

12. Le 14 août 1955, Ben Gourion a dit: "Il faut que nous respections scrupuleusement les conditions de l'Accord d'armistice ... Il faut ... que nous nous efforcions d'établir des relations pacifiques et une coopération entre Israël et les Etats arabes." Dix-sept jours plus tard, Khan Yunis et Bani Souhaila, dans la zone de Gaza, étaient attaqués et la zone démilitarisée était occupée. Par la suite, nous entendions Ben Gourion dire: "La Convention d'armistice est morte et enterrée. Elle ne ressuscitera jamais."

13. Le 21 mars 1956, Moshe Sharett a dit: "Depuis l'été de 1948, nous avons multiplié les tentatives pour amener nos voisins à négocier avec nous pour aboutir à un règlement pacifique." Le mois suivant, en avril, Deir El-Balah, Gaza et Khan Yunis étaient attaqués, 59 civils étaient tués et 102 blessés.

14. Le 2 juillet 1956, Madame Golda Meir, qui était à l'époque ministre des affaires étrangères, a déclaré: "Notre politique a toujours été une politique de paix." Trois mois plus tard, le 29 octobre 1956 (et nous sommes aujourd'hui le 28 octobre 1966) les Israéliens déclenchaient la campagne du Sinai contre l'Egypte.

15. Voulez-vous que je continue à citer des cas de ce genre pour montrer que chaque fois que les Israéliens

^{1/} Official Records of the General Assembly, Eighth Session, Plenary Meetings, 449th meeting, para. 30.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Séances plénières, 449ème séance, par. 30.

mean blood, murder, terror and aggression? Shall I continue citing examples to show that this very appeal for peace emphasized by Mr. Eban the other day is nothing but a camouflage to cover up acts of savagery, acts of war committed by the Israel authorities against Jordan and Syria in complete defiance of the norms and standards of international law and the Charter of the United Nations? To seek peace, one must discontinue acts of lawlessness. Without this all such peace offers are meaningless because they are not motivated by good faith.

16. It has become the practice of the Israel authorities to call for peace immediately before, and sometimes after, committing an act of aggression. What we heard the other night was but another example. We all remember that the Israel Air Force attacked Syria on 14 July 1966 and appealed for peace four days later.

17. In my statement to the Security Council on 26 July of this year [1289th meeting] I drew the attention of the Council to the crossing by Israel regular armed forces of the armistice demarcation line into the Hebron district in Jordan, where they launched an unprovoked attack on the village of Rafat, three kilometres inside Jordan, blew up nineteen houses, causing substantial damage and injuring Jordanian soldiers. I also told the Council that, at the same time, similar Israel forces penetrated into Jordanian territory, crossing the Jordan river. They attacked unarmed farmers, destroyed four houses and the Sheikh Hussein police post. Eleven civilians were killed and several seriously wounded, and four houses were blown up.

18. I need not dwell on all the attacks of provocation committed by Israel during this year. But I should like to cite one serious violation that was committed this very month of October by the Israel authorities. On 5 October 1966, the Jordan-Israel Mixed Armistice Commission, the machinery now working in the area, considered a Jordanian complaint concerning the violation by Israel of the no man's land in which the Tannous building is situated. The facts of the case were very simple. Israel civilians crossed the demarcation line and started some construction on the Tannous building which is in no man's land. Mr. Izzat Tannous who, together with his brother, owns the building but cannot reach it, is one of the Palestine Arabs expelled by the Israel authorities. He has appeared scores of times before different organs of the United Nations, presenting the Palestine problem and defending the Palestine cause. He does not qualify to go home simply because he happens to be a Christian Arab and not a Jew. The law of return opens Israel's doors to Jews only. Mr. Tannous, who is with us here in my delegation, is well known to all of you around this table. He is homeless and so is all of his family, like all Palestinians, numbering over 1 million human beings.

parlent de paix, ils pensent effusions de sang, meurtres, terreur et agressions? Continuerai-je à donner des exemples pour montrer que cet appel à la paix sur lequel M. Eban insistait l'autre jour n'est rien d'autre qu'une manœuvre de camouflage destinée à masquer les actes de sauvagerie, les actes de guerre, commis par les autorités israéliennes contre la Jordanie et la Syrie, au mépris le plus complet des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies? Ceux qui veulent la paix doivent cesser de commettre des actes contraires au droit. Sinon, toutes leurs offres de paix n'ont aucune valeur, car elles ne sont pas faites de bonne foi.

16. Les autorités israéliennes ont pris l'habitude de lancer des appels en faveur de la paix aussitôt avant de se livrer à une agression et quelquefois après l'avoir perpétrée. Ce que nous avons entendu l'autre soir n'a été qu'un exemple de plus de cette façon de faire. Nous n'avons pas oublié que les forces aériennes d'Israël ont attaqué la Syrie le 14 juillet 1966 et que le gouvernement de Tel Aviv a lancé un appel en faveur de la paix quatre jours plus tard.

17. Dans ma déclaration du 26 juillet dernier [1289ème séance] j'ai attiré l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que des forces armées régulières d'Israël avaient franchi la ligne de démarcation d'armistice pour pénétrer en Jordanie dans le district d'Hébron et que, sans provocation, elles avaient attaqué le village de Rafat, à trois kilomètres à l'intérieur du territoire jordanien, détruisant 19 maisons, causant des dégâts importants et blessant des soldats jordaniens. J'ai dit également qu'au même moment, d'autres forces régulières israéliennes avaient pénétré en territoire jordanien après avoir franchi le Jourdain, qu'elles avaient attaqué des paysans non armés et qu'elles avaient détruit quatre maisons et le poste de police de Sheikh Hussein. Onze civils ont été tués, plusieurs autres ont été grièvement blessés et quatre maisons ont été dynamitées.

18. Je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur toutes les provocations armées d'Israël pendant l'année en cours. Je voudrais cependant mentionner une violation grave commise ce mois-ci par les autorités israéliennes. Le 5 octobre 1966, la Commission mixte d'armistice jordano-israélienne, qui est l'organisme local compétent, a examiné une plainte de la Jordanie au sujet de la violation par Israël du no man's land dans lequel est situé l'immeuble Tannous. Les faits étaient fort simples. Des civils israéliens avaient franchi la ligne de démarcation et avaient commencé des travaux de construction dans cet immeuble qui se trouve dans le no man's land. M. Izzat Tannous, qui, avec son frère, en est propriétaire mais ne peut s'y rendre, est l'un des Arabes de Palestine expulsés par les autorités israéliennes. Il est venu de nombreuses fois devant différents organes des Nations Unies pour exposer le problème palestinien et pour défendre la cause de la Palestine. Il ne peut pas revenir chez lui pour l'unique raison qu'il est arabe chrétien et non pas juif. Seuls les Juifs ont le droit de rentrer en Israël. M. Tannous, qui est membre de ma délégation, est bien connu de tous ceux qui sont autour de cette table. Il n'a plus de foyer. Il en est de même de toute sa famille et de tous les Palestiniens, qui sont au nombre de plus d'un million.

19. We have requested the withdrawal of the Israelis who occupy that part of Mr. Tannous's building—who occupy it in violation of the Armistice Agreement. We have also requested the immediate cessation of work in that area, but that was in vain. After careful examination of the two maps—this is very important—the one possessed by the Israelis and the one possessed by the United Nations, the Mixed Armistice Commission, the United Nations machinery in the area, discovered discrepancies between them. The copy possessed by the Israelis marked that part of the Tannous building as allowed for occupancy by civilians, while the copy possessed by the United Nations showed that that part of the Tannous building was not allowed for occupancy by civilians.

20. I leave it to the members of the Council to draw their own conclusions about that discrepancy. I should like to say that the Mixed Armistice Commission, after hearing all parties and after examining the maps, decided that that part of the Tannous building was not for occupancy by Israel civilians and that the acts of the Israelis constituted a breach of the Armistice Agreement. In other words, an act of forgery was committed. I would say that that is not the first forgery in the history of Zionism.

21. The Mixed Armistice Commission called upon the Israel authorities to prevent the crossing of the armistice demarcation line by the Israelis into the part of the Tannous building which lies in no man's land and also to end immediately the use of that part of the building; they also called upon the Israel authorities to remove all the newly-constructed work in order to keep the status quo in that part of the building, as it was prior to that complaint. That was a decision of the United Nations machinery in the area requesting Israel to leave that part of the building because it was in no man's land, in accordance with the United Nations map, and to stop any construction in that building.

22. The Mixed Armistice Commission requested the Israel authorities to prevent the recurrence of such acts of violation in the future; that was the decision of the Mixed Armistice Commission. I am sure that the Council would like to know the reaction of the Israelis to the decision made by the competent and proper organ in the area. What was the reaction of the Israel authorities? The Jerusalem Post, which is the semi-official paper of the Israelis, had an article entitled "Israel challenging Mixed Armistice Commission ruling on Jerusalem house", taking pride in challenging the ruling of United Nations machinery. On 7 October 1966, The Jerusalem Post announced that Israel would challenge the decision of the Mixed Armistice Commission and stated in that article that the building, which faces the Old City of Jerusalem and David's Tower across the valley, had been occupied by some forty Israel families and that Israel—I want my colleague of the United States to hear this—that Israel would not consider these resolutions as binding. The article continued: "The vote taken by the Mixed Armistice Commission is considered an error". That is typical Israel behaviour, that is typical Israel aggression. Israel has repeatedly been

19. Nous avons demandé que les Israéliens qui occupaient une partie de l'immeuble Tannous (et cela en violation de la Convention d'armistice) s'en retirent. Nous avons demandé aussi qu'ils cessent immédiatement les travaux dans cette zone, mais nos démarches ont été vaines. Après avoir examiné avec soin les deux cartes, celle des Israéliens et celle des Nations Unies (et ce qui suit est très important), la Commission mixte d'armistice, qui est l'organisme local des Nations Unies, a découvert des différences entre elles. L'exemplaire des Israéliens indiquait que l'occupation par des civils de la partie en question de l'immeuble Tannous était autorisée, tandis que l'exemplaire des Nations Unies indiquait le contraire.

20. Je laisse aux membres du Conseil le soin de tirer leurs propres conclusions de ces différences entre les cartes. Je tiens cependant à dire que la Commission mixte d'armistice, après avoir entendu toutes les parties et examiné les cartes, a décidé que la portion en litige de l'immeuble Tannous ne devait pas être occupée par des civils israéliens et que les actes des Israéliens constituaient une violation de la Convention d'armistice. En d'autres termes, un faux avait été commis. Je dirai que ce n'est pas le premier dans l'histoire du sionisme.

21. La Commission mixte d'armistice a demandé aux autorités israéliennes d'interdire le franchissement par leurs ressortissants de la ligne de démarcation pour se rendre dans la partie de l'immeuble Tannous située dans le no man's land et de mettre fin immédiatement à l'utilisation de cette partie de l'immeuble; elle leur a demandé également de supprimer toutes les constructions nouvelles afin de maintenir l'immeuble dans l'état où il se trouvait avant le dépôt de la plainte. Voilà la décision qui a été prise par l'organisme local des Nations Unies et par laquelle celui-ci demande à Israël d'abandonner cette partie de l'immeuble parce qu'il se trouve dans le no man's land d'après la carte des Nations Unies, ainsi que de cesser toute construction dans cet immeuble.

22. La Commission mixte d'armistice a demandé aux autorités israéliennes d'empêcher que se renouvellent de telles violations de la Convention. Voilà la décision de la Commission. Je suis sûr que le Conseil aimerait connaître la réaction des Israéliens à la décision prise par l'organisme local compétent et qualifié. Quelle a donc été cette réaction des autorités israéliennes? Le journal The Jerusalem Post, qui est leur organe quasi officiel, a publié un article intitulé "Israël conteste la décision de la Commission mixte d'armistice au sujet de la maison de Jérusalem" et il s'est fait gloire de récuser l'autorité d'un organisme des Nations Unies. Le 7 octobre 1966, le Jerusalem Post a annoncé qu'Israël contestait la décision de la Commission mixte d'armistice et il a dit dans son article que l'immeuble, qui fait face à la vieille ville de Jérusalem et à la tour de David de l'autre côté de la vallée, avait été occupé par une quarantaine de familles israéliennes. Il a ajouté qu'Israël (je demande à mon collègue des Etats-Unis de bien écouter ceci), qu'Israël ne considérerait pas ces résolutions comme ayant force obligatoire. L'article continuait ainsi: "Nous considérons le vote intervenu à la Commission mixte d'armistice comme une er-

rebuked or censored or condemned by that organ of the United Nations.

23. Therefore, for the benefit of our colleagues who feel that there should be co-operation with the United Nations machinery, I would say that we have been co-operating completely; we all co-operate with the machinery. But the question should be put differently: is the other side co-operating with the machinery and what is the result of all the decisions taken by the machinery? That is the crux of the problem.

24. This is not the first time that the Israelis have challenged the authority of the machinery in the area. On the Syrian border the Israelis completely ignore the Mixed Armistice Commission; they come directly to the Security Council. On the other hand, the Jordan-Israel Mixed Armistice Commission is functioning, but its decisions are flouted and undermined completely. The Security Council requested Israel to discontinue building a hotel in no man's land, yet Israel defied the Security Council and completed building a hotel.

25. Here is another case. Mr. President, you and the Security Council decided that Israel should not start any work in no man's land. Israel, however, started building a hotel which has now been completed, in no man's land. Not only this, they published an article in The New York Times entitled—this headline is very important when you consider the headline about the challenge and this headline also—"New Israel Hotel Rises in No Man's Land". The emphasis is on the challenge. There was a picture of the hotel in the article, a picture of the violation and the pride taken in committing this violation.

26. Here is an article which was published in many magazines in the United States to promote tourism. Apparently a challenge appeals to Zionist minds. When one refers to a challenge, it may be helpful for tourism. This picture is available to all my friends who would like to see it. In fact, it can be circulated if this is desirable. This challenge was intentional; this challenge was deliberate and was designed to appeal to Zionist minds. The same article appeared in many magazines and newspapers to promote tourism. This hotel, the Council may want to know, stands only several hundred yards—not kilometres but several hundred yards—from the main Jerusalem-Bethlehem road in Jordan. I repeat, it is several hundred yards on no man's land, in violation of the Council's decision made here.

27. And we speak about provocative statements. How about acts? How about deeds? How about behaviour? Is there not something called action to reaction, or reaction to an action, when one looks at the acts and deeds which were condemned by this body here? I hope we will have one standard when we decide on this question.

reur." Voilà un comportement typiquement israélien, voilà une agression typiquement israélienne. Israël a été à maintes reprises blâmé, critiqué ou condamné par cet organisme des Nations Unies.

23. C'est pourquoi, pour nos collègues qui estiment qu'il faut coopérer avec les organes des Nations Unies, je veux dire que, pour notre part, nous coopérons complètement; nous coopérons tous avec eux. Il faut cependant poser la question autrement: est-ce que la partie adverse fait de même et que résulte-t-il de toutes les décisions prises par les organismes des Nations Unies? Voilà le nœud du problème.

24. Ce n'est pas la première fois que les Israéliens contestent l'autorité de l'organisme local des Nations Unies. Sur la frontière syrienne, ils ignorent totalement la Commission mixte d'armistice et ils s'adressent directement au Conseil de sécurité. Par contre, la Commission mixte d'armistice jordano-israélienne fonctionne, mais les Israéliens font fi de ses décisions et en sapent complètement l'exécution. Le Conseil de sécurité avait demandé à Israël d'arrêter la construction d'un hôtel dans le no man's land, et cependant Israël a défié le Conseil et a terminé l'hôtel.

25. C'est un autre exemple. Vous-même, Monsieur le Président, et le Conseil de sécurité, aviez décidé qu'Israël ne devait pas entreprendre de travaux dans le no man's land. Les Israéliens ont cependant commencé à y construire un hôtel, qui est maintenant terminé. Non seulement ils ont fait cela, mais encore ils ont publié dans le New York Times un article intitulé (et ce titre est très important si on le rapproche de celui dans lequel Israël conteste la décision de la Commission d'armistice) "Un nouvel hôtel israélien s'élève dans le no man's land". Ils insistent sur le défi lancé aux Nations Unies. Il y avait dans l'article une photographie de l'hôtel, une photographie de la violation commise, ce qui montre la fierté que ressentent les Israéliens de l'avoir perpétrée.

26. C'est un article qui a été publié dans de nombreux magazines aux Etats-Unis afin d'encourager le tourisme. Il semble que les sionistes aiment les défis. Il peut être utile pour le tourisme de faire état d'un défi. La photographie est à la disposition de tous mes amis qui désireraient la voir. Au fait, elle peut être communiquée officiellement aux membres du Conseil si on l'estime souhaitable. Le défi était voulu, il a été lancé délibérément et il est destiné à séduire les sionistes. Le même article a paru dans beaucoup de magazines et de journaux et son but est de développer le tourisme. Le Conseil sera peut-être intéressé d'apprendre que l'hôtel en question s'élève à quelques centaines de mètres seulement (non pas quelques kilomètres, mais quelques centaines de mètres) de la grand-route Jerusalem-Bethléem en Jordanie. Je répète qu'il est à quelques centaines de mètres à l'intérieur du no man's land, en violation de la décision prise par le Conseil.

27. On parle de déclarations provocantes, mais que dire des actes, des faits, du comportement? N'existe-t-il pas ce qu'on appelle une action contre une réaction ou une réaction à une action, si on considère les actes qui ont été condamnés par le Conseil? J'espère qu'il n'y aura pas deux poids et deux mesures quand nous prendrons une décision sur cette question.

28. These are but some of the Israel violations of the Armistice Agreement and flouting of the Mixed Armistice Commission's decisions. The Security Council should condemn and deplore these incidents. They are not mere allegations but based on facts and findings and determinations by the United Nations machinery. The Council should also deplore the loss of human life and casualties caused by Israel terrorism. It is these attacks which should be condemned, not the alleged incidents claimed by Israel, which have not been ascertained or established.

29. The record of Israel in the area is very clear. Every one of the cases I mentioned is based on a finding by the proper machinery of the United Nations. This is very important for my friends to ponder. In spite of all this, Mr. Eban has managed to present Israel as the victim to the Council. He cited sixty-five cases of so-called attacks by Arab individuals, claiming that they came from Syria. But did he cite one single finding reached by the Mixed Armistice Commission on any of the so-called attacks? He did not, and he cannot, because no such finding exists. Why did not Israel request a meeting of the Mixed Armistice Commission after such incident? Why did not Israel present evidence to prove any of these cited allegations? In his statement, loaded with concealed threats that the peace of the area is at stake, Mr. Eban conceded, in his own words, that while encouraging guerrilla activities against Israel, Syria "recoils from a confrontation of regular forces" [1307th meeting, para. 22].

30. These are the words of Mr. Eban. One should not wonder any more from where the threat to the peace of the area is coming. In my procedural intervention, I stated that Israel is preparing for still another adventure, and I submit that the Israel statement has supplied us with positive proof to this effect. The timing of the Israel complaint and the forthcoming Israel aggression should not come as a surprise to any impartial observer.

31. The Israel attack on the United Arab Republic in 1956 came in October, on 29 October to be exact, and in an election year in the United States. It seems that in an election year Zionist pressure groups are most active and effective. As a matter of fact, the whole tragedy of the Palestine problem, the whole tragedy of the Palestine people, Christians and Moslems, was determined in an election year in the United States of America. Indeed, it is a human tragedy that the destiny of those Palestine Arabs, who are still struggling for recognition as a people, was dictated not by the principles of the Charter of the United Nations, not by the ideals of this organ, but by political expediency, which responded to Zionist pressure groups.

32. It is a fact also that the Israel authorities are in a privileged and unprecedented position of receiving substantial American tax-exempt donations, on which they depend to a large extent. These donations cannot continue in such large proportions without

28. Je n'ai parlé que de quelques-uns des cas de violation de la Convention d'armistice et de mépris des décisions de la Commission mixte d'armistice qui sont imputables à Israël. Le Conseil de sécurité doit déplorer ces incidents et les condamner. Ce ne sont pas de simples allégations, mais des faits constatés par l'organisme local des Nations Unies. Le Conseil doit aussi déplorer les pertes en vies humaines et les blessures causées par le terrorisme israélien. Ce sont ces attaques qui doivent être condamnées et non pas les prétendus incidents dont se plaint Israël et qui n'ont été ni vérifiés ni établis.

29. Le dossier des actes d'Israël dans la région est irréfutable. Chacun des cas que j'ai soulevés est fondé sur les conclusions d'une enquête effectuée par l'organisme compétent des Nations Unies. C'est un point très important qui doit retenir l'attention de mes amis. Malgré cela, M. Eban s'est arrangé pour présenter Israël au Conseil comme étant la victime. Il a cité 65 cas de prétendues attaques menées par des Arabes agissant isolément et il prétend que ceux-ci venaient de Syrie. A-t-il mentionné une seule constatation faite par la Commission mixte d'armistice au sujet de l'une quelconque de ces prétendues attaques? Non, et il ne pouvait pas le faire, car rien n'a été constaté. Pourquoi Israël n'a-t-il pas demandé la réunion de la Commission mixte d'armistice après ces incidents? Pourquoi Israël n'a-t-il pas présenté de preuves à l'appui de ses allégations? Dans sa déclaration, lourde de menaces voilées sous prétexte que la paix de la région est en jeu, M. Eban a concédé (je cite ses propres paroles) que la Syrie encourageait les activités de guérilla contre Israël, "tout en se dérochant à un affrontement de forces régulières" [1307ème séance, par. 22].

30. Ce sont les paroles mêmes de M. Eban. Il ne faut plus se demander d'où provient la menace pour la paix dans notre région. Dans mon intervention au sujet de la procédure, j'ai dit qu'Israël se préparait à une nouvelle aventure. Je crois que la déclaration israélienne nous a fourni à cet égard une preuve formelle. Un observateur impartial ne devra pas être surpris de la concordance entre la plainte déposée par Israël et la prochaine agression qui sera commise par ce pays.

31. L'attaque israélienne de 1956 contre la République arabe unie s'est produite en octobre, le 29 octobre pour être précis, et au cours d'une année d'élections aux Etats-Unis. Il semble que ce soit pendant les années d'élections que les groupes de pression sionistes sont particulièrement actifs et efficaces. C'est un fait que le sort tragique du peuple de Palestine, de ses chrétiens et de ses musulmans, a été fixé au cours d'une année d'élections aux Etats-Unis. Il est vraiment dramatique que le destin de ces Arabes de Palestine qui luttent encore pour se faire reconnaître en tant que peuple, ait été dicté, non pas par les principes de la Charte des Nations Unies, ni par ses idéaux mais par des raisons d'opportunisme politique sous la pression de groupes sionistes.

32. C'est un fait également que les autorités israéliennes se trouvent dans une situation privilégiée et sans précédent du fait qu'elles reçoivent des Etats-Unis des dons considérables exonérés d'impôts qui leur sont d'ailleurs indispensables pour une bonne

presenting Israel as a victim of aggression. These activities are especially pronounced in an election year in the United States of America. Our attitude towards this tax-exempt contribution would not be what it is except for the fact that the planning of these activities is done in Tel Aviv, to be executed in New York, and the money collected is used to increase Israel military power, a matter which poses a direct threat to us.

33. We are the victims and we appeal to all Governments, and especially to the Government of the United States, to examine this very issue objectively. I keep hearing statements from leading American figures, as regards the sending of arms, that it is the policy of the United States to keep a balance in armament between Israel and the Arab States. To me, this is not the solution. It does not make sense to keep a balance between Israel and thirteen Arab States. I think it would be something unprecedented, something which is not practical, if an attempt were made to establish a balance in armament between Cuba and the United States of America.

34. This is not a solution. What is needed is a balance of justice. What is needed is not the power to arm, but the power of morality, to protect principles, ideals, rights of peoples, which is enshrined in our own Charter. If we can proceed in this way and along these lines, we can certainly find a door open for a solution, but the answer is not that of keeping a balance between Israel and thirteen Arab States. I do not think this is practical.

35. Much has been said about official Syrian statements of a provocative character. I have not yet heard a single statement about those pressure groups which openly speak about and champion the basic Israel doctrine calling for a State from the Euphrates to the Nile. The Zionist pressure group organized by some United States citizens which assaulted the Syrian Mission the other day left a paper carrying their motto, "Eretz Israel on both sides of the Jordan". Jordan is my country, and both sides of the Jordan are part of my homeland.

36. The activities of such pressure groups are subversive, to say the least, and when they start working in friendly countries in the interests of a foreign authority in order to upset friendly relations between States, the matter becomes more serious and deserves careful study.

37. I should remind the Council in this connexion of the Lavon affair. There, also, the brains of the Israel leaders worked out a plan whereby certain Egyptian citizens of the Jewish faith would mine and destroy the United States Information Offices in Cairo and Alexandria and other United States installations in that area in order to upset friendly relations with the United States and thus achieve certain changes in United States policy vis-à-vis the Arab States. This is sabotage; it is not an individual crossing, but the so-called State itself committing an act of sabotage.

part. Ces dons ne continueraient pas à affluer en si grand nombre si on ne présentait pas Israël comme la victime d'une agression. Cette activité de propagande est particulièrement marquée au cours d'une année d'élections aux Etats-Unis. Notre attitude à l'égard de ces versements exonérés d'impôts ne serait pas ce qu'elle est, si le plan n'en était pas établi à Tel Aviv pour être exécuté à New York et si les sommes d'argent recueillies n'étaient pas employées pour augmenter la puissance militaire d'Israël, ce qui constitue pour nous une menace directe.

33. C'est nous qui sommes les victimes et nous faisons appel à tous les gouvernements, surtout à celui des Etats-Unis, pour qu'ils examinent cette question objectivement. J'entends constamment des dirigeants américains déclamer, au sujet des fournitures d'armes, que la politique des Etats-Unis est de maintenir un équilibre des armements entre Israël et les Etats arabes. A mon avis, ce n'est pas la solution. Il n'est pas rationnel de chercher à maintenir un équilibre entre Israël et 13 Etats arabes. Je crois qu'il serait sans précédent et qu'il serait impossible de tenter de réaliser un équilibre des armements entre Cuba et les Etats-Unis d'Amérique.

34. Ce n'est pas une solution. Ce qu'il faut, c'est un équilibre de la justice. Ce qu'il faut, ce n'est pas la force des armes, c'est la force de la morale internationale pour sauvegarder les principes, les idéaux, les droits des peuples, qui sont inscrits dans notre Charte. Si nous agissons dans ce sens, nous pourrions certainement trouver une voie qui mène à une solution, mais celle-ci ne consiste pas à maintenir l'équilibre entre Israël et 13 Etats arabes. Je crois que ce n'est pas possible.

35. On a beaucoup parlé de déclarations officielles syriennes qui seraient des provocations. Je n'ai encore rien entendu dire des groupes de pression qui exposent et soutiennent ouvertement la doctrine israélienne fondamentale qui préconise la création d'un Etat s'étendant de l'Euphrate au Nil. Le groupe de pression sioniste organisé par des citoyens des Etats-Unis et qui a attaqué l'autre jour la Mission syrienne a laissé sur place un papier contenant son mot d'ordre: "Eretz Israël des deux côtés du Jourdain". La Jordanie est mon pays et les deux rives du Jourdain font partie de ma patrie.

36. Ces groupes de pression ont des activités subversives, pour ne pas dire plus, et quand ils se mettent à agir dans des pays amis pour le compte d'une autorité étrangère en vue de troubler les bonnes relations existantes entre les Etats, l'affaire devient grave et mérite une étude attentive.

37. A ce sujet, je voudrais rappeler au Conseil l'affaire Lavon. Là aussi, les dirigeants israéliens avaient établi un plan en vertu duquel certains citoyens égyptiens de religion juive devaient détruire par explosifs les centres d'information américains du Caire et d'Alexandrie ainsi que d'autres installations américaines dans cette région, l'idée étant de troubler les bonnes relations existantes avec les Etats-Unis et d'obtenir ainsi certains changements dans la politique de ce pays à l'égard des Etats arabes. C'est du sabotage. Il ne s'agit pas d'une initiative individuelle, c'est le prétendu Etat lui-même qui commettait un acte de sabotage.

38. Mr. Eban based his allegations on one provision of the Armistice Agreement. We rejected Mr. Eban's allegations, and we believe that his attitude is typical of Israel's policy, which can be summed up in one sentence, "Take whatever is advantageous, and leave what you do not like".

39. I should like to remind the Security Council that the presentation of the Israel complaint to the Council here before going to the Mixed Armistice Commission, the fact-finding commission in the area, is in and of itself a violation of the Armistice Agreement. We know for a fact that Israel has been boycotting the Mixed Armistice Commission since 1951. They declare peaceful intentions to the world, on the one hand, and actively wreck the whole armistice machinery on the other. Yet they are here; they are the complainants and we are the accused. They sit here to argue and cross-examine and appear as the aggrieved party. All the citations on which Mr. Eban built his case indicate that he has been trying desperately to find justification for his allegations.

40. He cited statements made by Syrian officials, and I beg the indulgence of the Council to refer to these citations made by Mr. Eban. Even the parts of the statements attributed to Syrian officials do not justify the charge. They refer to Syrian reaction to Zionist aggressive designs. They state, and this is part of Mr. Eban's quotation, that "any Israel movement will result in a final grave for Israel" [1307th meeting, para. 26]. The term which should not be overlooked is "Israel movement". The second quotation referring to Israel states, in part: "We are constantly ready to act ... inside Israel in order to defend our people and its honour. We shall mobilize volunteers and we shall give them arms." [Ibid., para. 27.] Here again, the words which should be emphasized are "in order to defend our people". In a third quotation cited by Mr. Eban, the words I should like to emphasize are these: "the Syrian revolution ... ever ready to meet and chase aggression". The quotation continued: "Our objective in all the coming instances will be to strike at the positions of aggression within the occupied territory." [Ibid., para. 28.]

41. We can remember the recent air attack of the Israel Air Force against Syria. Here, again, Syria is referring to aggression, and although the quotations were taken out of context, even the parts quoted by Mr. Eban have a defensive character and reaction to Israel aggression. I would call the Council's attention to the phrase "positions of aggression". Quite frankly, in all these statements I fail to see any reason for the Israel authorities to waste the time of the Council with them. The statements speak of defensive action and serve notice, as indeed they should, on the Israel authorities that we will not permit aggression on Arab lands, especially after the acts of aggression committed against Jordan and against Syria by the regular army and by the Air Force of Israel.

42. It is clear, therefore, that no threat is involved and that no blame could be levelled at the Syrian Government for the so-called individual acts of

38. M. Eban a fondé sa thèse sur une clause de la Convention d'armistice. Nous avons rejeté cette thèse et nous croyons que l'attitude de M. Eban est caractéristique de la politique israélienne, qu'on peut résumer en une phrase: "Prenez ce qui est avantageux pour vous et laissez ce qui ne vous plaît pas."

39. Je voudrais rappeler au Conseil que le fait qu'Israël lui a adressé sa plainte sans l'avoir présentée d'abord à la Commission mixte d'armistice, qui est l'organisme local compétent, constitue par lui-même une violation de la Convention d'armistice. Nous savons qu'Israël boycotte la Commission mixte d'armistice depuis 1951. D'une part, il proclame dans le monde ses intentions pacifiques et, d'autre part, il sabote activement tout le mécanisme de contrôle de l'armistice. Les Israéliens sont cependant ici; ce sont eux les plaignants et nous les accusés. Ils discutent, ils interrogent et ils font figure de partie lésée. Toutes les citations sur lesquelles M. Eban a fondé sa thèse montrent qu'il cherche désespérément à lui trouver des justifications.

40. Il a cité des déclarations faites par des personnalités officiels syriens et je vous demande la permission de revenir sur ces citations. Même les extraits des déclarations attribuées à des personnalités officiels syriens ne justifient pas les accusations d'Israël. Ils constituent la réaction de la Syrie aux desseins agressifs des sionistes. Ils disent, et ceci fait partie de la citation donnée par M. Eban, "... tout mouvement d'Israël ne fera que creuser définitivement sa tombe" [1307ème séance, par. 26]. Ce qu'il faut relever, ce sont les mots "tout mouvement d'Israël". La deuxième citation relative à Israël est la suivante: "Nous sommes constamment prêts à agir en territoire ... israélien pour défendre notre peuple et son honneur. Nous enrôlerons des volontaires et nous les armerons." [Ibid., par. 27.] Là encore, les mots qu'il faut souligner sont: "pour défendre notre peuple". Dans une troisième citation faite par M. Eban, les mots sur lesquels je veux insister sont "la révolution syrienne ... sera toujours ... prête à faire face à l'agression et à la repousser". Dans la même citation, il est dit: "Notre objectif, dans tous les cas à venir, sera de frapper aux positions d'agression à l'intérieur du territoire occupé." [Ibid., par. 28.]

41. Rappelons-nous la récente attaque aérienne d'Israël contre la Syrie. Une fois de plus, la Syrie se réfère à une agression commise et, bien que les citations soient séparées de leur contexte, même les extraits cités par M. Eban ont un caractère défensif et traduisent une réaction à une agression israélienne. J'attire l'attention du Conseil sur les mots "positions d'agression". Très franchement, je ne vois dans toutes ces déclarations aucune raison pour que les autorités israéliennes fassent perdre son temps au Conseil de sécurité. Ces déclarations parlent d'actions défensives et servent à avertir les autorités israéliennes, comme il se doit, que nous ne tolérerons pas d'agressions sur le sol arabe, surtout après les actes de cette nature perpétrés contre la Jordanie et contre la Syrie par l'armée de terre et l'armée de l'air d'Israël.

42. Il est donc évident qu'il n'y a là aucune menace et qu'on ne saurait blâmer le gouvernement syrien pour les prétendues actions individuelles d'infiltra-

infiltration. There is nothing in the report to warrant any of the Israel charges.

43. Any superficial study of this problem would be dangerous and detrimental to peace in the region. It is most unfortunate that some members attempted to make an evaluation of the complaint before receiving the report of the United Nations machinery in the area. Not only this, but I regret to say that certain members of the Security Council have reached conclusions on this very question before hearing all the members of the Council. What is more, as many members of this Council are aware, there is a document on this question which has been in circulation for the last few days. The first preambular paragraph of this document starts with a statement which is supposed to be a statement of fact, but it is not; it states:

"Having heard the statements of the representatives of Israel, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Syrian Arab Republic ...".

44. Mr. President, you know, and I think all my colleagues around this table know, that this is the first time that I take the floor to present the stand of my delegation on the substance of this complaint before the Council. Perhaps it is a privilege sometimes, in this responsible organ of the United Nations, to speak on issues before receiving the findings and the facts from the United Nations machinery in the area involved. But I submit that members of the Security Council who are listed to speak on a given matter are entitled to have the courtesy of a hearing before any action of a serious nature is taken on such matter. Certainly I object to a paragraph in any draft resolution prepared by a responsible Security Council member which starts with the words "Having heard the statement of the representative of Jordan" before the representative of Jordan has even been heard. Everyone knows that until I started this present statement I had not made any statement on the substance of this question.

45. I know of no precedent for this practice in the annals of the Security Council, and I must say that I am concerned and distressed. I do regret what has been going on in this matter and I shall have more to say on it later. At this stage I simply would like to say that the integrity of many United Nations organs is in jeopardy these days. We all know the recent attitude of the International Court of Justice vis-à-vis the question of South West Africa, and it is against this background that we feel compelled to call for the protection of the integrity of the highest organ of the United Nations, the Security Council. Not only is it our duty to observe normal rules of parliamentary courtesy but we must also give equal attention to the merits of the case—every case.

46. The General Armistice Agreement provided for the machinery to be utilized in the area, and the Security Council should not—and cannot, even if it wanted to—side-step that machinery. If Israel's objective today is to frustrate United Nations arrangements, the Council is duty bound to protect the effectiveness of the Mixed Armistice Commission. We were happy

tion. Il n'y a rien dans le rapport qui appuie l'une quelconque des accusations portées par Israël.

43. Il serait dangereux et préjudiciable pour la paix dans la région d'étudier le problème d'une façon superficielle. Il est profondément regrettable que certains membres du Conseil aient tenté de porter un jugement sur la plainte déposée avant d'avoir reçu le rapport de l'organisme local des Nations Unies. Je regrette également de devoir dire que quelques-uns sont parvenus à des conclusions sur cette affaire avant d'avoir entendu tous les membres du Conseil. En outre, comme beaucoup d'entre vous le savent, il y a un document sur la question qui a été distribué ces jours derniers. Le premier paragraphe de son préambule commence par une affirmation qui est censée être celle d'un fait, mais qui ne l'est pas. Il y est dit:

"Ayant entendu les déclarations des représentants d'Israël, du Royaume hachémite de Jordanie et de la République arabe syrienne...".

44. Vous savez, Monsieur le Président, et je crois que tous mes collègues qui sont autour de cette table le savent également, que c'est la première fois que je prends la parole pour définir la position de ma délégation sur le fond de la plainte dont le Conseil est saisi. Peut-être est-il parfois admis que l'on puisse parler de certaines questions au sein de cet organe responsable des Nations Unies avant d'avoir reçu de l'organisme local compétent un rapport exposant les faits et les conclusions à en tirer. Je suppose cependant que les membres du Conseil de sécurité qui sont inscrits pour prendre la parole sur un sujet donné ont le droit d'être entendus avant qu'une décision grave soit prise sur ce sujet. Je m'oppose résolument à ce qu'un paragraphe d'un projet de résolution présenté par un membre responsable du Conseil de sécurité commence par les mots: "Ayant entendu la déclaration du représentant de la Jordanie" avant même que ce représentant ait été entendu. Chacun sait qu'avant de commencer la présente déclaration, je n'avais jamais parlé du fond de la question.

45. Je n'ai connaissance d'aucun précédent de ce genre dans les annales du Conseil de sécurité et je dois dire que cette affaire m'inquiète et me désole. Je regrette vraiment ce qui s'est passé et je reviendrai sur ce point plus tard. Pour le moment, je me bornerai à dire que l'impartialité de nombreux organes des Nations Unies se trouve actuellement compromise. Nous savons tous quelle a été l'attitude prise récemment par la Cour internationale de Justice sur la question du Sud-Ouest africain et c'est dans ce contexte que nous croyons devoir lancer un appel pour que soit sauvegardée l'impartialité de l'organe le plus élevé des Nations Unies, le Conseil de sécurité. Il est de notre devoir, non seulement d'observer les règles courantes de la courtoisie parlementaire, mais aussi d'apporter une attention égale à tous les aspects d'une affaire et de toutes les affaires.

46. La Convention d'armistice général a prévu l'organisme de contrôle qui doit fonctionner dans notre région. Le Conseil de sécurité ne doit pas — et ne peut pas, même s'il le voulait — ignorer cet organisme. Si le but recherché aujourd'hui par Israël est de contrecarrer les dispositions prises par l'Organisation des Nations Unies, le devoir du Conseil est de

to hear many members around this table refer to the necessity for re-activating the Mixed Armistice Commission. We support this.

47. The representative of Syria continued to maintain, on behalf of his Government, their continued co-operation with this body. Indeed, the record of the Security Council is clear on this. On the other hand, during the 1309th meeting Mr. Comay gave qualified acceptance of the jurisdiction of the Mixed Armistice Commission. But I submit, it is not up to Mr. Comay to decide the competence of that body. The Mixed Armistice Commission is the body to determine its own jurisdiction and competence.

48. Israel tries by all possible means to make its expansion an established fact. I will not enter into the details of the expansionist plans, starting with a national home, then a State, then a bigger State through aggression and expansion, then an attempt to annex the demilitarized zone and claim sovereignty over it, then diverting the Jordan River, and so on. The whole picture is one of acquisition by force of more and more territory.

49. The report submitted on the demilitarized zone and defensive areas [S/7561/Rev.1] does not cover all that the Security Council is entitled to know. We want to know the status of the demilitarized zone. Is it still as defined by the Armistice Agreement? Has there been any encroachment on the demilitarized zone in the area, and if so, where does it come from? In order to have a complete picture, I hereby formally request that a report on this be presented to the Council.

50. The question of who is co-operating with the Mixed Armistice Commission in the area should also be clarified. Both parties claim that they co-operate, and each party imputes lack of co-operation to the other. I request a report from the machinery in the area to clarify this question, to disclose who is co-operating and who is not. The Council is entitled to know the truth in order to adopt a decision based on truth.

51. Before concluding, let me say that even now we keep hearing that only a part of the homeland has been liberated. I heard a great deal said here in the Security Council that some Syrian statements were provocative. Those Security Council members who are worried about the sentiments of the Israelis have said nothing about Israel statements, plans and designs aimed at grabbing the whole of Jordan and annexing it in fulfilment of a Zionist dream.

52. Israel was born of aggression and its intent is to continue on the path of terrorism, invasion and expansion. Israel is actively urging every Jew to leave his homeland and proceed to Israel, which, according to Zionism, belongs only to the Jews and to no one else. Perhaps with all the aid they are receiving from this country they do not have to worry about sound economic theories. But where are all these people going to be absorbed? Certainly, expansion will provide the answer

veiller à l'efficacité de la Commission mixte d'armistice. C'est avec plaisir que nous avons entendu de nombreux membres du Conseil parler de la nécessité de remettre en activité cette Commission. Nous en appuyons l'idée.

47. Le représentant de la Syrie a continué, au nom de son gouvernement, à coopérer avec cet organisme. Les archives du Conseil de sécurité ne laissent aucun doute à ce sujet. Par contre, au cours de la 1309^{ème} séance, M. Comay n'a accepté que sous conditions de reconnaître la compétence de la Commission mixte d'armistice. Je soutiens qu'il n'appartient pas à M. Comay de décider de la compétence de cet organisme. C'est la Commission mixte d'armistice qui est seule qualifiée pour le faire.

48. Israël s'efforce par tous les moyens de faire admettre son expansion territoriale comme un fait acquis. Je n'entrerai pas dans les détails de ses plans, qui visaient d'abord à constituer un foyer national, puis un Etat, ensuite à agrandir cet Etat par l'agression et l'expansion, à tenter d'annexer la zone démilitarisée, à revendiquer la souveraineté sur cette zone, à détourner les eaux du Jourdain, etc. Il s'agit pour lui d'acquérir par la force toujours plus de territoire.

49. Le rapport qui nous est soumis sur la zone démilitarisée et les zones défensives [S/7561/Rev.1] ne renferme pas tout ce que le Conseil de sécurité a le droit de savoir. Nous voulons connaître l'état actuel de la zone démilitarisée. Celle-ci est-elle encore telle qu'elle était définie par la Convention d'armistice? Y a-t-il eu des empiètements sur cette zone et, s'il y en a eu, de qui sont-ils le fait? Pour que nous ayons un tableau complet de la situation, je demande expressément qu'un rapport sur ce sujet soit présenté au Conseil.

50. La question de savoir qui coopère avec la Commission mixte d'armistice dans la région doit également être tirée au clair. Les deux parties prétendent coopérer et chacune d'elles se plaint du manque de coopération de l'autre. Je demande donc qu'un rapport émanant de l'organisme des Nations Unies dans la région soit soumis afin de faire la lumière sur ce point et de montrer qui coopère et qui ne coopère pas. Le Conseil a le droit de savoir la vérité pour prendre une décision fondée sur cette vérité.

51. Avant de conclure, permettez-moi de dire que nous entendons encore maintenant des Israéliens affirmer qu'une partie seulement de leur patrie a été libérée. On a beaucoup parlé au Conseil de sécurité de certaines déclarations syriennes qui seraient des provocations. Les membres du Conseil qui se soucient des sentiments des Israéliens n'ont rien dit des déclarations, des plans et des projets de ces derniers, qui visent à s'emparer de toute la Jordanie et à l'annexer afin de réaliser le rêve sioniste.

52. Israël est né d'une agression et il entend continuer dans la voie du terrorisme, de l'invasion et de l'expansion territoriale. Ce pays invite instamment tous les Juifs à quitter leur pays d'origine pour se rendre en Israël, pays qui, d'après le sionisme, n'appartient qu'aux Juifs et à personne d'autre. Il est possible qu'avec toute l'aide qu'ils reçoivent des Etats-Unis, les Israéliens n'aient pas à se soucier de considérations économiques. Cependant, où pourra-t-on absor-

—and this should be not only our worry in the Arab homeland, but also the worry of the Council and, indeed, of the United Nations.

53. Is it too much to hope that somebody in the Council will address an appeal to the Israelis to revoke the doctrine that "every Jew is a citizen of Israel"?—because this means more immigration and more expansion. Is it too much to expect Israel to discontinue preaching that Israel is "the sovereign State of the Jewish people"? Those are not my words; those are the words of the highest court of the Israel authority: "Israel is the sovereign State of the Jewish people". Is it too much to ask the Israelis to stop the expansionist idea of a State extending "from the Euphrates to the Nile"? To ask them to stop expelling more Christians and Moslems in order to make room for more Jews, so that Israel, as Mr. Chaim Weizmann, the first Israel President, put it, can be as purely Jewish as England is English? Is it too much to ask them not to destroy development projects in both Syria and Jordan? To ask them to abandon that aggressive, expansionist Zionist movement which is causing harm to all Jews all over the world? In other words, can they, right here and now, decide to abandon their Nazi-like methods, tactics and designs, and believe in assimilation in a world of togetherness? Is it possible for the Zionist mind to think in terms of assimilation in this world of togetherness in 1966? Is it possible for that mind to start thinking in terms of assimilation?

54. This is the crux of the problem. Indeed, we believe that the creation of Israel was most unfortunate for the Jewish people, because in the proclamation of the State of Israel the Provisional Government explicitly claimed that it represented "the self-evident right of the Jewish people to be a nation ... in its own sovereign State". This has been the teaching of Zionism.

55. Finally, I turn to the report [S/7553]. Let me say at the very outset that we have examined the report fairly and constructively and have not found any evidence to support the charge or complaint. We are familiar with many Israel attempts to create ambiguous situations and then to implicate Arab States. For that purpose they use various means such as acquiring sandals made in Hebron, Jordan, to be used to show footprints of so-called infiltrators coming from Jordan or Syria; they say that the shoes are Bedouin shoes, Jordanian shoes, made-in-Hebron shoes, and then Mr. Comay can come here and claim that the shoes are of Jordanian or Syrian origin.

56. That statement needs corroboration, and here I have a quotation from the Diary of Major-General Moshe Dayan, who was the Commander of the 1956 Israel campaign against Egypt. Here is what he said referring to some Israel crossings: "and that these would wear Bedouin sandals made in Hebron"—Jordan—"so that their footprints would not be different from

ber tous ces gens? C'est certainement l'expansion territoriale qui fournira la réponse à cette question et cela ne devrait pas inquiéter seulement les Arabes, mais aussi le Conseil et, en vérité, les Nations Unies.

53. Est-il insensé d'espérer qu'un membre du Conseil adressera un appel à Israël pour qu'il renonce à la doctrine d'après laquelle "tout Juif est un citoyen d'Israël"? — et cela parce que cette doctrine implique une plus forte immigration et une plus grande expansion. Est-il déraisonnable d'espérer qu'Israël cessera de prêcher qu'il est "l'Etat souverain du peuple juif". Ces paroles ne sont pas de moi, elles sont des magistrats de la Cour suprême d'Israël: "Israël est l'Etat souverain du peuple juif". Est-il exagéré de demander aux Israéliens d'abandonner l'idée d'une expansion de leur Etat "de l'Euphrate au Nil"? De leur demander de cesser d'expulser toujours plus de chrétiens et de musulmans pour faire de la place à un nombre plus grand de Juifs, de façon qu'Israël, comme l'a dit M. Chaim Weizmann, le premier Président de ce pays, puisse être aussi purement juif que l'Angleterre est anglaise? Est-ce trop leur demander que de les prier de ne pas détruire les installations destinées au développement économique en Syrie et en Jordanie? De cesser d'appuyer le mouvement sioniste agressif et expansionniste qui fait du tort à tous les Juifs dans le monde entier? En d'autres termes, peuvent-ils, tout de suite, décider d'abandonner leurs méthodes, leurs tactiques et leurs plans de type naziet de se convertir à l'idée d'assimilation dans un monde rassemblé? Est-il possible pour des esprits sionistes de concevoir leur assimilation dans notre monde rassemblé de 1966? Est-il possible pour ces esprits de commencer à y penser?

54. C'est là le nœud du problème. En vérité, nous croyons que la création de l'Etat d'Israël a été très regrettable pour le peuple juif lui-même, parce que, dans la Proclamation de l'Etat d'Israël, le gouvernement provisoire a déclaré expressément qu'il représentait "le droit évident du peuple juif de constituer une nation ... dans le cadre de son propre Etat souverain". Voilà ce qu'enseigne le sionisme.

55. J'en arrive enfin au rapport. Permettez-moi de vous dire tout de suite que nous l'avons examiné d'une façon impartiale et dans un esprit constructif et que nous n'y avons trouvé aucune preuve à l'appui des accusations portées ou de la plainte formulée. Nous sommes habitués aux tentatives fréquentes faites par Israël pour créer des situations équivoques et accuser ensuite les Etats arabes. Il emploie dans ce but des moyens divers, comme celui qui consiste à acheter des sandales fabriquées à Hébron, en Jordanie, pour pouvoir montrer des empreintes de pas de prétendus envahisseurs venant de Jordanie ou de Syrie; les Israéliens disent que les chaussures sont bédouines, jordaniennes, fabriquées à Hébron et M. Comay peut venir ensuite ici affirmer que les chaussures sont d'origine jordannienne ou syrienne.

56. Cette affirmation a besoin d'être prouvée et j'ai sur moi un extrait du Journal du major-général Moshe Dayan, qui commandait les forces israéliennes pendant la campagne de 1956 contre l'Egypte. Voici ce qu'il dit au sujet de certains franchissements des lignes par les Israéliens: "et ceux-ci portaient des sandales bédouines fabriquées à Hébron, en Jordanie,

those of ordinary Arab smugglers".^{2/} Those are not my words; those are the words of Major-General Dayan, the one who was in charge of the campaign against Egypt in 1956. He is explaining this kind of behaviour.

57. These very same sandals can also be used by the Israelis to mislead footprint trackers. It is no wonder that these footprints, in all cases—and I underline the word "all"—ended within the Israel-occupied area. We have a precedent, a case in which the United Nations military observers found that the footprint at the scene was the same as the footprint of the shoe which the Israel tracker was wearing. I cited this case last time as a case in point, where the footprint was the very same as that of the Israel tracker. This was a case of an attempt to mislead the experts and to say, "This is the footprint leading to Jordan".

58. Thus, no matter how we look at the present complaint—I say this in all fairness—there is no evidence to warrant any finding in favour of Israel. The report refers to two incidents. One took place in the Romema quarter, north-west of Jerusalem, and the other took place in the north of Palestine, south of the armistice demarcation line.

59. It is clear from the report that the complaint on the first charge—and this is again very important—was submitted against Jordan, not against Syria, to the Mixed Armistice Commission, the machinery in the area. It was examined by the machinery in the area. On 10 October the Commission decided that there was no conclusive evidence to warrant the charge; the charge was dismissed. Then, on that very same day, we find that the charge was turned against Syria—just getting out of here to be sent there—the very same charge, and the facts were twisted again. And we find the quotation here to justify the charge against Jordan; thus the Israel authorities had to shift the charge and point their accusing finger at Syria. It should be recalled that the investigation on the Jordan-Israel demarcation line, which took place at the request of the Israel authorities, was concluded on 10 October 1966. No evidence to implicate Jordan was found, and it was apparently on that same day—this is very important—10 October, that the Israelis altered their accusation from charging Jordan to charging Syria.

60. In a speech delivered by the Israel Prime Minister in Hebrew, in Ramat Gan on the same day, 10 October, here is what Mr. Eshkol had to say. This exposes the whole picture: "Let us not forget the act of sabotage on Friday evening in Jerusalem." He is referring here to the same act, in Romema, Jerusalem. "The threads and steps lead to Syria." They were leading to Jordan yesterday; now they are leading to Syria—the very same complaint. On the very same day, after

de façon que leurs empreintes de pas ne soient pas différentes de celles des contrebandiers arabes ordinaires"^{2/}. Ce n'est pas moi qui le dis; c'est le major-général Dayan, l'homme qui dirigeait la campagne contre l'Egypte en 1956. C'est lui qui explique cette façon de faire.

57. Ces mêmes sandales peuvent être utilisées aussi par les Israéliens pour tromper ceux qui relèvent les empreintes de pas. Il ne faut pas s'étonner que toutes ces empreintes, dans tous les cas — et je souligne le mot "tous" — se terminent à l'intérieur de la zone occupée par les Israéliens. Il existe un précédent, une affaire dans laquelle les observateurs militaires des Nations Unies ont constaté que les empreintes relevées sur les lieux étaient les mêmes que celles des chaussures que portait le pisteur israélien. J'ai cité cette affaire la dernière fois comme un cas d'espèce où les empreintes étaient exactement les mêmes que celles du pisteur israélien. C'était une tentative faite pour tromper les experts en disant: "Voici les empreintes de pas qui conduisent vers la Jordanie".

58. Ainsi, quelle que soit la façon dont nous examinons la plainte actuelle d'Israël — et je le dis en toute impartialité — il n'y a aucune preuve qui permette de conclure en faveur d'Israël. Le rapport traite de deux incidents. L'un s'est produit dans le quartier de Romema, au nord-ouest de Jérusalem et l'autre dans le nord de la Palestine, au sud de la ligne de démarcation de l'armistice.

59. Il ressort nettement du rapport que la plainte concernant la première affaire — et ceci aussi est très important — a été portée contre la Jordanie, et non pas contre la Syrie, devant la Commission mixte d'armistice, qui est l'organisme local compétent. Le 10 octobre, la Commission a décidé qu'il n'y avait pas de preuve concluante pour soutenir l'accusation et la plainte a été rejetée. Nous nous apercevons alors que ce même jour, la plainte a été portée contre la Syrie — elle a été retirée d'un côté pour être lancée de l'autre — l'accusation est exactement la même et les faits sont à nouveau déformés. Nous y trouvons la citation destinée à justifier l'accusation lancée contre la Jordanie. Les autorités israéliennes avaient été obligées de changer de cible et de pointer leur doigt accusateur sur la Syrie. Il faut se rappeler que l'enquête qui a été menée sur la ligne de démarcation entre la Jordanie et Israël à la demande des autorités israéliennes s'est terminée le 10 octobre 1966. On n'a trouvé aucune preuve contre la Jordanie et c'est manifestement ce même jour, le 10 octobre, c'est cela qui est important, que les Israéliens ont reporté leurs accusations de la Jordanie sur la Syrie.

60. Voici ce qu'a dit M. Eshkol, le Premier Ministre d'Israël, dans un discours qu'il a prononcé en hébreu ce même jour, le 10 octobre, à Ramat Gan, en dévoilant toute la manœuvre: "N'oublions pas l'acte de sabotage commis vendredi soir à Jérusalem." Il parle de la même affaire de Romema, à Jérusalem. "Les traces et les empreintes vont vers la Syrie". La veille, elles allaient vers la Jordanie; ce jour-là, elles allaient vers la Syrie ... et il s'agit de la même

^{2/} Moshe Dayan, *Diary of the Sinai Campaign* (London, Cox and Wyman Ltd., 1966), p. 41.

^{2/} Moshe Dayan, *Diary of the Sinai Campaign*, Londres, Cox and Wyman Ltd., 1966, p. 41.

being dismissed by the Israel-Jordan Mixed Armistice Commission, the complaint was shifted to one against Syria. And Israel, after that new charge, did not go to the Israel-Syrian Mixed Armistice Commission for it to consider the new charge, which was res judicata actually—it was determined. That very same charge was not sent to the Mixed Armistice Commission because the Israelis had had that experience in the other Mixed Armistice Commission, so they came directly here to the Security Council, expecting the Council to establish facts. The fact-finding committee is there in the area; it is nowhere. There is machinery there. It is a condition of precedent that they should go to the machinery first. But they had had that experience on the same charge, so the same charge had to be made against Syria—but not in the area; in the Security Council. In other words, with this kind of atmosphere being built up every day, let us submit one charge after the other to build something up, call it a threat to peace, and so on.

61. In both cases, no trace of incoming or outgoing footprints either from Jordan or from Syria was found. These are the facts, and facts, I submit to the Council, should be the basis for every correct judgement. That is the only way to serve the area; that is the only way not to complicate the situation; that is the only way not to add to the deterioration of the situation in the area. The Council's judgement would play a great part if that judgement were based on facts and truth. Clearly, there is no case before this Council, and the Israel charges should be dismissed.

62. Mr. GOLDBERG (United States of America): Mr. President, the Security Council, as you have pointed out, now has before it a draft resolution submitted by the United Kingdom and the United States calling for strict observance of the General Armistice Agreement and for the prevention of terroristic activities across boundaries in the Middle East.

63. I listened, as I always do, with careful attention to the comments of our colleague, Mr. El-Farra, and with concern to his statement that the draft resolution as submitted had a reference to a statement by him which he had not made. I am reassured, however, in looking at the draft as submitted and circulated [S/7568] that it contains no such reference. Indeed, it could not appropriately do so. This draft resolution has been carefully worked out ...

64. The PRESIDENT: I see that the representative of Jordan wishes to speak. I shall ask the representative of the United States to continue and shall give the representative of Jordan an opportunity of speaking later.

65. Mr. GOLDBERG (United States of America): I have no objection if the representative of Jordan wants to make a comment at this point. I would welcome it.

affaire. Exactement le même jour, après le rejet par la Commission mixte d'armistice de la plainte israélienne, celle-ci était transformée en une plainte contre la Syrie. Israël, cependant, après avoir lancé cette nouvelle accusation, ne l'a pas transmise à la Commission mixte d'armistice syro-israélienne pour examen, car c'était une res judicata, une affaire jugée. Cette accusation n'a pas été portée devant la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne parce que les Israéliens avaient fait une expérience malheureuse avec l'autre Commission d'armistice. Elle a donc été adressée directement au Conseil de sécurité dans l'espoir que le Conseil reconnaîtrait les faits. L'organisme de contrôle est sur les lieux; il n'est pas ici. Il existe sur place un rouage compétent de l'Organisation des Nations Unies. Il est communément admis que les Israéliens devaient s'adresser d'abord à lui, mais ils avaient fait une expérience décevante au sujet de cette même accusation. Il leur fallait donc la reporter contre la Syrie — mais ne pas le faire sur place et s'adresser au Conseil de sécurité. En d'autres termes, la méthode israélienne consiste à créer une atmosphère qui s'appesantit chaque jour, à lancer accusation sur accusation pour échafauder une affaire, à la baptiser menace pour la paix, etc.

61. Dans les deux cas, on n'a découvert aucune empreinte de pas venant, soit de Jordanie, soit de Syrie, ou allant vers ces pays. Voilà les faits et je crois que c'est sur des faits que le Conseil doit se fonder pour émettre un jugement correct. C'est la seule façon de servir les intérêts de la région, le seul moyen de ne pas compliquer la situation, de ne pas aggraver la tension qui y règne. Le jugement rendu par le Conseil jouera un rôle important s'il est fondé sur les faits et sur la vérité. Il est évident que le Conseil est saisi d'une affaire qui n'existe pas et que les accusations israéliennes doivent être rejetées.

62. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, comme vous l'avez précisé, le Conseil de sécurité est saisi maintenant d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni et par les Etats-Unis et qui demande le respect strict de la Convention d'armistice général ainsi que l'interdiction des activités terroristes à travers les frontières au Moyen-Orient.

63. J'ai écouté, comme toujours, très attentivement les paroles de notre collègue, M. El-Farra, et j'ai été troublé quand il a dit que le projet de résolution, tel qu'il est présenté, fait état d'une déclaration qui lui est attribuée et qu'il n'a pas faite. J'ai été cependant rassuré en constatant que le projet présenté et distribué [S/7568] ne contient rien de tel. En fait, il ne pouvait en être autrement. Ce projet de résolution a été rédigé avec soin ...

64. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je vois que le représentant de la Jordanie demande la parole. Je prie le représentant des Etats-Unis de poursuivre son intervention et je donnerai ensuite la parole au représentant de la Jordanie.

65. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Si le représentant de la Jordanie désire faire des observations sur ce point, je n'y vois pas d'objection. Je les accueillerai volontiers.

66. Mr. EL-FARRA (Jordan): I really intended to have my name inscribed on the list, but since my distinguished colleague would like me to make a comment on this last statement, I will be delighted to do so.

67. I never intended to interrupt my United States colleague. But to make myself very clear on this point, I was referring to a draft resolution that even reached the Press, a resolution that has been in circulation for the last few days as a first draft. That draft states in its first paragraph:

"The Security Council,

"Having heard the statements of the representatives of Israel, the Hashemite Kingdom of Jordan and the Syrian Arab Republic, and having ..."

That has reached the Press, it has reached my area, and it depicts Jordan as if Jordan were the one against whom the complaint is presented. It is unfortunate.

68. I raise two points: first, that Jordan is a member of the Security Council. There is no complaint against Jordan. There is no sense in spreading rumours or creating any kind of atmosphere in a resolution such as that which in fact brings in Syria and Jordan as two parties against whom there is a complaint.

69. Secondly, I feel it would be only fair and courteous and in the normal acceptable practice of the Council that when things like this take place thought should be given to their seriousness. I have nothing against consultations. But when the whole thing comes into the open, when it is known everywhere and in every corner of the United Nations, it becomes a little embarrassing to members of the Council and to the Council itself. The representative of Mali did not speak; I did not speak; perhaps we may have something to offer; perhaps we may have a contribution to make. It may be helpful to those who are drafting the resolution. We are not against consulting and drafting, but give other members a chance to make their contribution as responsible members of this body.

70. That is all I have to say about this question. I am sorry for the interruption which was not intended by me.

71. The PRESIDENT: I call on the representative of the United States to continue his statement.

72. Mr. GOLDBERG (United States of America): The draft resolution which is before the Council has been carefully worked out through broad consultations during the period since our last meeting on the Israel letter on 20 October.

73. Since the Council began its consideration of this issue, further incidents have occurred within the frontiers of Israel which have been organized from beyond its borders, the latest of which has been reported to the Council just this morning. The situation, therefore, continues to cause serious concern.

66. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je voulais simplement prendre rang sur la liste des orateurs inscrits, mais, puisque mon honorable collègue désire que je présente mes observations sur ce qu'il vient de dire, je le fais avec plaisir.

67. Je n'ai jamais eu l'intention de l'interrompre, mais je tiens à préciser que j'ai parlé d'un projet de résolution qui a été communiqué même à la presse et qui a été distribué il y a quelques jours en tant que premier projet. Son premier paragraphe dit:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant entendu les déclarations des représentants d'Israël, du Royaume hachémite de Jordanie et de la République arabe syrienne et ayant ..."

C'est ce texte qui est parvenu à la presse, qui est arrivé jusqu'au Moyen-Orient et qui présente la Jordanie comme étant l'un des pays contre lesquels la plainte est déposée. C'est regrettable.

68. J'ai deux remarques à faire. La première est que la Jordanie est membre du Conseil de sécurité et qu'aucune plainte n'a été portée contre elle. Il ne rime à rien de répandre des rumeurs ou de donner à une résolution comme celle-ci une forme telle que la Syrie et la Jordanie apparaissent comme deux parties contre lesquelles une plainte a été déposée.

69. En second lieu, j'estime que c'est une simple question d'équité et de courtoisie, ainsi que de respect de la pratique courante du Conseil, que de réfléchir à la gravité de ces choses-là quand elles se produisent. Je ne suis pas opposé aux consultations, mais quand toute l'affaire est tombée dans le domaine public, quand elle est connue partout aux Nations Unies, cela devient un peu gênant pour les membres du Conseil et pour le Conseil lui-même. Le représentant du Mali n'avait pas parlé. Je n'avais pas parlé non plus. Nous aurions pu avoir quelque chose à proposer, nous aurions pu apporter notre contribution et elle aurait pu être utile à ceux qui rédigeaient la résolution. Nous ne sommes pas opposés aux consultations et aux projets de résolution, mais il faut donner aux autres membres l'occasion d'apporter leur contribution en tant que membres responsables du Conseil.

70. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce sujet. Je m'excuse de cette interruption que je n'avais pas l'intention de faire.

71. Le PRESIDENT: (traduit de l'anglais): J'invite le représentant des Etats-Unis à continuer sa déclaration.

72. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Le projet de résolution soumis au Conseil a été préparé avec soin et a fait l'objet de larges consultations dans la période qui a suivi notre dernière séance du 20 octobre consacrée à la lettre adressée par le Gouvernement d'Israël.

73. Depuis que le Conseil a commencé l'examen de cette question, de nouveaux incidents se sont produits à l'intérieur du territoire d'Israël. Ils ont été organisés au-delà de ses frontières et le dernier d'entre eux a été signalé au Conseil ce matin même. La situation continue donc à être très inquiétante.

74. As stated on many other occasions before the Security Council, in dealing with various aspects of this matter, United States policy respects the sovereignty and territorial integrity of all countries in the Middle East, Member States of the United Nations, as the United States is required to do under the Charter. United States policy firmly supports the maintenance of a peaceful situation in the Middle East and seeks to prevent and to bring to an end all use of violence across existing frontiers regardless of the direction in which they occur.

75. In the unfortunate instances where violence does occur, the United States has consistently called for utilization of United Nations machinery on the spot and for recourse to the Security Council as the proper forum for prevention and redress. Implicit in this policy is the concept that when resort is made to the United Nations machinery and to the Security Council the United Nations must take strong and effective action to bring to an end the use of violence, across those frontiers, in any form.

76. The Council should, in our view, express itself clearly and specifically on the matter before it in this and in all comparable incidents. We should indeed encourage reliance upon this institution and its agents for the maintenance of peace and thus turn the parties away from the continuation and extension of instability in the area, from the use of violence and from the implicit danger of its intensification.

77. That has been a consistent policy of the United States, year in and year out, determined in accordance with our constitutional processes by our people at large through a democratically elected Congress and President, and by no other means. I trust that our determined intention to do everything we can in this Council to contribute to maintaining the peace in the Middle East is shared by all members of this Council and that they will also utilize their influence to that end. The United States and other Governments, in addition to actions in the Security Council, have made repeated representations to all concerned to that end and have likewise used their influence to counsel moderation and discourage the further use of violence.

78. We would persevere in the hope that all permanent and non-permanent members of the Security Council are doing so as well, and that they will urge a peaceful course and the prevention of violence to all concerned. Indeed, it is our view that the members of the Council should stand together for observance by all concerned of our resolutions, letting the chips fall where they may.

79. My Government, along with others, is deeply concerned at the continuing incidents of violence inside the frontier of Israel and at the casualties and loss of life which have resulted, which is the subject of the instant complaint, just as we have demonstrated our concern with violence and loss of life which has occurred in Arab countries when that has been the subject of the complaint.

74. Comme je l'ai dit à maintes reprises au Conseil de sécurité en traitant des différents aspects de la question, la politique des Etats-Unis est de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays du Moyen-Orient, qui sont des Etats Membres des Nations Unies, comme mon pays est tenu de le faire en vertu de la Charte. La politique des Etats-Unis vise résolument à maintenir la paix au Moyen-Orient, à prévenir tout emploi de la force sur les frontières existantes et à mettre fin à tous les actes de violence, quels que soient leurs auteurs.

75. Dans les cas regrettables où de tels actes de violence sont commis, les Etats-Unis recommandent toujours qu'on fasse appel à l'organisme local de l'Organisation des Nations Unies et qu'on recoure au Conseil de sécurité, qui est l'organe compétent pour prévenir de tels actes et pour redresser les torts. Cette politique implique que, lorsqu'il est fait appel au dispositif sur place des Nations Unies et au Conseil de sécurité, notre Organisation doit agir fermement et efficacement pour mettre fin à l'emploi de la violence, sous quelque forme qu'elle se manifeste, d'un côté ou de l'autre des frontières.

76. A notre avis, le Conseil doit s'exprimer d'une façon claire et précise sur la question dont il est saisi, au sujet de cet incident et de tous les autres du même genre. Nous devons encourager les parties à faire confiance à l'Organisation et à ses agents pour le maintien de la paix et les faire ainsi renoncer à entretenir et à aggraver l'instabilité dans la région, à employer la force et à accroître le danger qu'entraîne l'intensification de la violence.

77. Voilà la politique constante des Etats-Unis, année après année, telle qu'elle est déterminée, conformément à notre processus constitutionnel, par l'ensemble de notre peuple, au moyen d'un Congrès et d'un Président démocratiquement élus et d'aucune autre façon. Je suis persuadé que notre ferme intention de faire ici tout ce que nous pouvons pour contribuer au maintien de la paix dans le Moyen-Orient est partagée par tous les membres du Conseil et que ceux-ci emploieront leur influence à cette fin. Le Gouvernement des Etats-Unis, comme plusieurs autres, indépendamment de son action au Conseil de sécurité, a fait des représentations répétées dans ce sens à tous les intéressés et il a également usé de son influence pour prêcher la modération et pour déconseiller tout nouvel emploi de la force.

78. Nous conservons l'espoir que tous les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité feront de même et qu'ils demanderont instamment à tous les intéressés d'avoir une attitude pacifique et de s'abstenir de tout recours à la violence. Nous estimons que tous les membres du Conseil doivent s'unir pour demander à tous les intéressés d'appliquer nos résolutions, quoi qu'il puisse en résulter.

79. Mon gouvernement, et il n'est pas le seul, est profondément préoccupé par les actes de violence qui continuent à se produire sur le territoire d'Israël ainsi que par les pertes de vies humaines qui en résultent (et qui font l'objet de la plainte que nous examinons). Il avait exprimé le même sentiment au sujet des actes analogues et des pertes de vies humaines qui s'étaient produits dans les pays arabes, et qui avaient fait l'objet d'une plainte.

80. The cumulative effect of those acts of violence represents a danger to peace in the Middle East, and many of those incidents—the facts of which have been confirmed in investigations made by the United Nations Truce Supervision Organization, we are now specifically advised—have been caused by the terrorist organization called El-Fatah. If there were any question of this, the statements issued by the organization itself are conclusive for they indeed have said that they are responsible for those acts of violence. Communiqués issued by that organization, claiming responsibility for the very incidents which concern us today, have been broadcast. The continuance of those planned incidents is dangerous to the peace and security of the Middle East, and a preambular paragraph of the draft resolution before us consequently expresses justifiable concern at this danger.

81. As I pointed out in my previous statement to the Council, the presence on Syrian soil of the organization responsible for many of the recent incidents is also an announced fact, and an established and unchallenged one. It is also apparent from the many broadcasts of communiqués of that organization and from statements of Syrian government leaders that its illegal and dangerous activities cannot have been undertaken on so extensive a level without the knowledge of the Syrian Government. Its attention also was drawn to that organization and its activities by members of this Council during our meetings this summer.

82. Members will, I believe, consequently agree with the fact that the draft resolution should deplore those incidents, in the first operative paragraph, and that it should also remind the Government of Syria of its obligations in that connexion. The draft might well have drawn on the language of last year's widely supported General Assembly resolution 2131 (XX) on non-intervention, the implementation of which appears as item 96 on the agenda of the twenty-first session of the General Assembly. A relevant passage of that resolution states:

"... no State shall organize, assist, foment, finance, incite or tolerate subversive, terrorist or armed activities directed towards the violent overthrow of the régime of another State, or interfere in civil strife in another State."

83. While such a statement would have been appropriate in this draft resolution, the text presented rests upon an obligation which is more formal: the General Armistice Agreement. This obligation is expressed in operative paragraph 2, which reminds Syria to fulfil its obligations by taking all measures to prevent the use of its territory as a base of operation for acts constituting a violation of the Armistice Agreement. This is an essential point of this draft resolution, and it is highly important that it be acted upon.

84. The draft resolution also calls for strict adherence to the Israel-Syrian General Armistice Agreement and urges full co-operation by the Governments

80. L'effet cumulé de ces actes de violence constitue un danger pour la paix dans le Moyen-Orient et beaucoup de ces incidents (nous savons maintenant d'une façon précise que les faits ont été confirmés par l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve) ont été causés par l'organisation terroriste dénommée El-Fatah. Si on en doutait, les déclarations faites par cette organisation elle-même lèveraient le doute, car elle s'en est déclarée responsable. Elle a revendiqué dans des communiqués radio-diffusés la responsabilité des incidents dont nous sommes saisis aujourd'hui. La répétition de ces incidents prémédités constitue un danger pour la paix et pour la sécurité dans le Moyen-Orient. Un paragraphe du préambule du projet de résolution qui nous est soumis exprime donc notre préoccupation légitime à ce sujet.

81. Comme je l'ai dit dans mon intervention antérieure au Conseil, la présence sur le sol syrien de l'organisation responsable de beaucoup d'incidents récents est également un fait reconnu, établi et non controversé. Il est évident aussi, d'après de nombreux communiqués radiodiffusés de cette organisation et d'après les déclarations de dirigeants syriens, que ses activités illégales et dangereuses n'ont pas pu être exercées sur une si vaste échelle à l'insu du gouvernement syrien. L'attention de celui-ci avait d'ailleurs été attirée sur cette organisation et sur ses activités par des membres du Conseil au cours de nos séances de cet été.

82. En conséquence, je crois que vous admettrez que le projet de résolution doit déplorer ces incidents dans le premier paragraphe de son dispositif et qu'il doit aussi rappeler au gouvernement syrien ses obligations à cet égard. Nous pourrions fort bien nous inspirer du texte de la résolution 2131 (XX) de l'Assemblée générale, au sujet de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats qui a été adoptée l'année dernière à une très forte majorité. L'application de cette résolution constitue le point 96 de l'ordre du jour de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Un extrait pertinent de cette résolution stipule que:

"tous les Etats doivent ... s'abstenir d'organiser, d'aider, de foment, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat, ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat".

83. Bien que ce texte ait pu convenir dans notre projet de résolution, celui que nous présentons se fonde sur un engagement plus formel: celui qui résulte de la Convention d'armistice général. C'est à lui que se réfère le paragraphe 2 du dispositif qui rappelle au gouvernement syrien qu'il doit s'acquitter de ses obligations en prenant toutes mesures pour empêcher que le territoire syrien ne serve de base d'opérations pour des actes qui constituent une violation de la Convention d'armistice. C'est un point essentiel du projet de résolution et il est de la plus grande importance qu'il soit appliqué.

84. Le projet de résolution demande aussi le respect strict de la Convention d'armistice général syro-israélienne et invite les gouvernements de la Syrie

of Syria and Israel with the Mixed Armistice Commission set up by it as well as co-operation with the Truce Supervision Organization by facilitating the work of its personnel in their observation and investigation tasks. Clearly adherence to the Agreement, which this Council has many times indicated is in force and effect, and co-operation with the Truce Supervision Organization and the Mixed Armistice Commission are essential, if the bodies are to be made more effective both in preventing and in determining the origin of acts in violation of the Agreement.

85. Paragraph 6 of the draft urges the Secretary-General to follow the implementation of the resolution and to seek ways to assist in the effective fulfilment of the resolution's intent to prevent further violence in the area.

86. Another significant element in the draft resolution, suggested by others in the broad consultations which have taken place, is operative paragraph 5, expressing the Council's intention to consider further as soon as possible in the interest of the promotion of lasting peace in the Middle East what steps could be taken on the broader question of Arab-Israel relations. That indeed has been a very constructive contribution to the text of the draft resolution, for, as has been rightly observed, this is an important part of the work of our Organization: the task of peaceful settlement. As the Secretary-General observed in the Introduction to his annual report to the General Assembly,^{3/} too often we have been concerned in our resolutions only with controlling the manifestations of a dispute and establishing, where necessary, bodies or forces charged with observing or keeping the peace; we need also to turn our attention to the sources of the problems. The draft resolution accordingly includes that element. The United States is fully committed to ensuring peaceful conditions in the Middle East and would welcome such an examination.

87. The concern of my Government and the concern of the other Governments represented in this Council is an objective one. It is that peace be preserved in the Middle East. That will require, first of all, the exercise of responsibility and restraint by all the Governments in the area. Our responsibility here is to encourage such restraint and to encourage action to prevent violence which can engender answering violence. The draft resolution, with its emphasis on restraint, its concern for peace and its recognition of the broader unresolved question which forces of violence are currently exploiting, is an important and appropriate expression of what needs to be said and said promptly and decisively by the Council. I trust that this text of the draft resolution will receive widespread support in the Council.

^{3/} See Official Records of the General Assembly, Twenty-first Session, Supplement No. 1A.

et d'Israël à coopérer pleinement avec la Commission mixte d'armistice instituée en vertu de cette Convention ainsi qu'avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en facilitant la tâche d'observation et de contrôle qui incombe à son personnel. Il est évident que le respect de la Convention, dont le Conseil a précisé à maintes reprises qu'elle restait en vigueur, et la coopération avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et avec la Commission mixte d'armistice sont essentiels si on veut rendre ces organes plus efficaces à la fois pour empêcher que la Convention soit violée et pour déterminer l'origine des actes de violation.

85. Le paragraphe 6 du projet prie le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution et de rechercher les moyens qui permettront d'atteindre effectivement le but recherché par la résolution, qui est de prévenir de nouveaux actes de violence dans la région.

86. Un autre point important du projet de résolution, qui a été suggéré par d'autres représentants au cours des larges consultations qui ont eu lieu, est constitué par le paragraphe 5 du dispositif. Celui-ci exprime l'intention du Conseil de poursuivre aussitôt que possible, dans l'intérêt d'une paix durable dans le Moyen-Orient, l'examen des mesures qui pourraient être prises touchant la question plus générale des relations israélo-arabes. Il s'agit là vraiment d'une contribution très constructive au projet de résolution, car, comme on l'a très justement fait remarquer, c'est une des tâches importantes de notre Organisation que de rechercher un règlement pacifique des différends. Ainsi que l'a fait observer le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel^{3/}, nous sommes trop souvent préoccupés seulement dans nos résolutions de contrôler les manifestations d'un différend et de créer, quand c'était nécessaire, des organismes ou des forces ayant une mission d'observation ou de maintien de la paix. Il faut aussi que nous portions notre attention sur les origines des problèmes. C'est pourquoi le projet de résolution contient ce point. Les Etats-Unis sont profondément attachés à assurer la paix au Moyen-Orient et ils sont très favorables à un tel examen.

87. Les préoccupations de mon gouvernement et des autres gouvernements représentés au Conseil sont objectives. Il s'agit pour eux de préserver la paix dans le Moyen-Orient. Il faut d'abord pour cela que tous les gouvernements de la région prennent leurs responsabilités et fassent preuve de modération. Il nous incombe, à nous, de préconiser cette modération et d'appuyer toute mesure ayant pour but de prévenir des actes de violence qui peuvent provoquer en retour des actes de même nature. Le projet de résolution, en mettant l'accent sur la modération, en se préoccupant d'assurer la paix et en reconnaissant qu'il existe un problème plus général qui n'est pas encore résolu, ce qui permet actuellement d'en profiter pour recourir à la violence, exprime bien ce qu'il faut que le Conseil dise, et cela très vite et sur un ton résolu. J'espère que le texte de ce projet de résolution recevra un très large appui de la part des membres du Conseil.

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 1A.

88. Mr. BERRO (Uruguay) [translated from Spanish]: I shall confine my comments to one specific passage in the statement by the representative of Jordan, to which I listened with great attention and interest. Mr. El-Farra's remarks about statements attributing aggressive policies to Syrian ruling circles were a clear reference to me. I therefore consider that I must clarify my position, in view of the gentle rebuke which my good friend and colleague has addressed to me, even though he did not mention my name. I am grateful for his concern to spare my feelings but that does not absolve me from speaking.

89. In my two main statements concerning the incidents between Syria and Israel, I was at pains to emphasize my regard for both countries and to deplore the differences dividing them. Without drawing misleading or gratuitous conclusions, no one can pretend that my statements could be interpreted as partial to one or other of the parties involved. When judges uphold or reject the suits of litigants, they do not seek to favour or injure them, as the case may be, but limit themselves to dispensing justice. Although this may be the noblest social duty, it is also the most difficult. To be just is not only difficult, it is also a bitter and painful task and honest feelings are commonly injured inadvertently. It also happens that clear thoughts give rise to mistaken or tendentious conclusions. The kind of *sui generis* justice which we as members of the Council have to dispense is complicated because political realities and strong feelings interfere with the legal considerations, depriving them of their true value and introducing other factors which militate against good judgement and are incompatible with the wisest solutions. As if that were not enough, protests are lodged, criticisms are voiced and intentions are prejudged. The discharge of one's duty entails all these consequences. We should not be worthy of taking our places here if we forgot the great responsibilities involved in representing the international community. The powers vested in us justify all the anxiety and sorrow which their exercise may bring.

90. I regret that my views on some matters do not coincide with those of the representative of Jordan. Nevertheless, the differences between us are justifiable. Unlike myself, he is a combatant in this fight between Arabs and Israelis and it is understandable that Jordan should speak with feeling, passion and even partiality. The problem of Palestine has elements which are somehow special, as old as time but ever new; which make it unique among all the problems besetting the United Nations. Apart from the facts, incidents and clashes, of greater or lesser severity and importance, which have been, and continue to be, brought to the attention of the Council, there is a series of factors underlying this unending chain of events which, although it does not explain each particular incident, reflects the continuous presence of latent causes, which are all-pervading, concealed and, I would even say, *primæval*. These trace their origins back to the mysterious and distant darkness

88. M. BERRO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Mon intervention portera exclusivement sur un passage précis du discours prononcé par le représentant de la Jordanie, que j'ai écouté avec une attention et un intérêt profonds. L'allusion faite par M. El-Farra aux déclarations attribuant une politique d'agression aux dirigeants syriens s'adresse de toute évidence à moi. Je me vois donc dans l'obligation de préciser ma position devant l'aimable reproche que mon collègue et ami m'a adressé sans pourtant me nommer. Je lui suis reconnaissant de ne pas vouloir me blesser, mais cela ne me délie pas de l'obligation de répondre.

89. Au cours des deux interventions de fond que j'ai faites au sujet des incidents survenus entre la Syrie et Israël, j'ai particulièrement insisté sur l'affection que je porte à ces deux pays et j'ai déploré les divergences qui les séparent. Personne ne saurait affirmer, sans entrer d'emblée dans le domaine des suppositions ou des présomptions gratuites, que mes paroles permettraient de tirer des conclusions partiales envers l'une ou l'autre des parties en cause. Lorsque les juges reconnaissent ou nient le droit des parties à un litige, ils ne cherchent pas à les avantager ou à leur porter préjudice, selon le cas; ils se bornent à faire justice, ce qui est peut-être la fonction sociale la plus belle mais aussi la plus difficile. Il n'est pas seulement difficile, mais amer et douloureux, d'être juste, parce que l'on peut involontairement blesser des sentiments légitimes. Il arrive également que des concepts limpides donnent lieu à des déductions erronées ou tendancieuses. Le type de justice particulier que les membres du Conseil doivent rendre est d'autant plus complexe et délicat que d'ordinaire les réalités politiques et les passions viennent obscurcir des points de droit, usurpant le rôle véritable de ceux-ci et introduisant des facteurs qui sont contraires à la sagesse, et incompatibles avec les solutions les plus judicieuses. Comme si cela ne suffisait pas, on reçoit des protestations, on entend des critiques et l'on déforme les intentions. L'accomplissement du devoir implique toutes ces conséquences. Nous ne serions pas dignes de nous trouver ici si nous ne gardions présente à l'esprit la lourde responsabilité qu'entraîne le fait d'être le mandataire de la communauté internationale. Notre responsabilité justifie toutes les veilles et toutes les peines qui peuvent découler de son exercice.

90. Je regrette de ne pas être totalement d'accord avec le représentant de la Jordanie sur certains points. Nos divergences sont cependant compréhensibles. Le représentant de la Jordanie est partie à cette lutte entre Arabes et Israéliens alors que je le suis pas. Lorsque la Jordanie parle, la passion, l'ardeur, voire la partialité s'expliquent. Le problème de la Palestine comporte un élément distinct, vieux comme le monde qui se renouvelle toujours, et qui fait que cette question se détache parmi les autres questions dont s'occupe l'ONU. Mis à part les faits, les incidents et les conflits plus ou moins graves et importants qui ont été et continuent d'être portés à la connaissance du Conseil, il existe dans cette interminable chaîne d'événements toute une série de facteurs sous-jacents qui, tout en ne permettant pas de faire la lumière sur chaque cas particulier, permettent cependant de déduire qu'il existe des causes profondes, cachées, je dirais même souterraines, dont les racines se per-

which preceded the light of the Gospel and still live on through succeeding generations with a vigour and force which withstand the erosion of time.

91. This series of causes continues to exert its influence as if mankind had stood still since the time of the apostolic prophecies. If such psychological and political attitudes were to be found in most countries today, they might well give rise to claims of such proportions that the map of the world would have to be changed completely, even to the detriment of those who started the process.

92. This whole pattern of racial differences, religious struggles, political conflicts, territorial claims, economic rivalries, personal hatreds and so forth, which has existed since the dawn of history and casts a dark shadow over the future, is the source of Palestine's incurable illness, whose periodic symptoms are the frontier incidents which then lead to the reports of General Bull, the constant tension in the organization set up in 1949 to ensure peace between the Arabs and Israelis and the frantic efforts of the Security Council to reconcile men who have turned their gaze backwards, refusing to contemplate this new world based on unity, co-operation and the rejection of violence.

93. Unhappily, this vast and chaotic combination of emotive factors, ancient but still powerful, renascent but still deeply-rooted, has become a kind of impregnable fortress which prevents those inside from realizing the soundness of the arguments inspiring us outside with the best of intentions. Mr. El-Farra speaks well, but he speaks as an Arab, and his voice, his feeling and his vehemence reflect the Arab position. When I speak, it is not as a member of a geographical region or any particular race; it is as a member of the international community, founded on law and peace. Nevertheless, I am not unaware of the political realities or the demands which these impose, although they sometimes imply solutions which conflict with theoretical principles.

94. We have travelled over a great deal of ground and we know that the dust of the road sullies our garments. But that does not matter. The main thing is that our souls should remain unsullied.

95. Our position is objective, impartial and fair. We stand by our two main statements: that made at the 1293rd meeting and that made at the 1308th meeting on this question. Yet we cannot approach the unending struggle between Arabs and Israelis with the same psychology and reasoning which guides them. It is obvious that the Uruguayan point of view cannot be the same as that of the Israelis or the Arabs. We are not defending interests or positions of any kind. We are sitting in judgement on problems which concern fraternal peoples and may endanger world peace. We do not see the Near East and Middle East in the same light as do the inhabitants of that geographical region

dent dans les ténèbres mystérieuses et lointaines qui ont précédé la lumière de l'Evangile et qui, à travers les nouvelles générations subsistent avec une vigueur et une force capables de surmonter l'action destructrice des siècles.

91. Cette série de causes continue d'agir comme si la marche de l'humanité s'était arrêtée à l'ère des prophéties des apôtres. Si la grande majorité des Etats contemporains adoptaient une position psychologique et politique de cet ordre, cela aurait pour résultat une telle somme de revendications que la carte de l'univers devrait être totalement modifiée, à l'encontre même des intérêts des inventeurs du système.

92. C'est de cet ensemble complexe de races distinctes, de luttes religieuses, de suprématies politiques, de revendications territoriales, d'hostilités économiques, de haines personnelles venu du fond de l'histoire et se projetant puissamment sur l'avenir, que naît la maladie incurable de la Palestine, dont les symptômes sont les incidents frontaliers, qui donnent ensuite lieu aux rapports du général Bull, puis suscitent l'inquiétude permanente de l'organisme créé en 1949 pour assurer la paix entre les Arabes et les Israéliens, et enfin imposent au Conseil de sécurité des efforts pour réconcilier des hommes qui, les yeux fixés sur le passé tournent le dos à ce monde nouveau fondé sur la solidarité, la coopération et la répudiation de la violence.

93. Malheureusement, ce complexe formidable et confus de facteurs passionnels qui, pour être très anciens n'en sont pas moins forts et qui, renaissants, gardent leurs racines profondes, est devenu comme une muraille impénétrable qui empêche ceux qu'elle enferme de voir le bien-fondé des raisons de ceux qui se trouvent au dehors, animés des meilleures intentions. Lorsque M. El-Farra prend la parole, il parle très bien, mais, comme il est Arabe, sa voix, sa passion, sa véhémence servent la thèse arabe; lorsque, pour ma part, je prends la parole, je ne le fais pas en tant que membre d'une région géographique ni d'une race déterminée, je le fais en tant que membre d'une communauté internationale fondée sur le droit et la paix mais sans pour autant négliger les réalités politiques ni les exigences qui en découlent, même si cela risque de conduire parfois à des solutions contraires à certains principes de doctrine.

94. Nous sommes passés par bien des chemins et nous savons que leur poussière souille les vêtements. Cela n'a pas d'importance. Ce qui importe c'est de ne pas se salir l'âme.

95. Ma position est objective, impartiale et juste. Je m'en tiens à mes deux discours de fond, celui que j'ai fait à la 1293ème séance et celui que j'ai prononcé à la 1308ème séance consacrées à cette question. Bien entendu, je ne peux considérer la lutte interminable entre Arabes et Israéliens sous l'angle de leur psychologie, de même qu'il m'est impossible de reprendre leurs arguments. Par conséquent, il est inévitable que le point de vue uruguayen soit autre que celui des Israéliens ou des Arabes. Je ne défends aucun intérêt et aucune position, il s'agit uniquement de juger de problèmes qui affectent deux peuples frères et qui risquent de compromettre la paix mon-

themselves; we see it as citizens of the world who are exercised by the Near East and Middle East because of the possible repercussions of its problems and conflicts on the peaceful coexistence of mankind, including, and primarily, the peaceful coexistence of the very people directly affected because they live in that area. Nevertheless, Uruguay regards the Palestine problem and its effects in the Middle East as basically a world problem to be solved by the Security Council, which must take care to ensure that the parties involved respect the provisions of the United Nations Charter, the Armistice Agreements and the principles guiding the modern world.

96. That does not prevent our feeling compassion and sorrow on witnessing the sufferings and distress of those peoples, whose age-old civilizations should guide them to a better destiny. We want peace in Palestine. It is not our aim to point the finger of guilt, but to pave the way to understanding and coexistence under law. We are hostile to no one. We state the truth as we see it and face all the consequences which that may detail. We are sorry that the power of legal argument should cause offence, but when the law points to a course of action, we would be unworthy of our university training if we did not follow it. By so doing, we believe we are contributing to just and durable solutions.

97. We think that Mr. El-Farra, the representative of Jordan, is mistaken in his reference to us. Benavente, one of the greatest Spanish thinkers, said: "The enemy only begins to be fearsome when he begins to be right." There are two reasons why Mr. El-Farra is not fearsome to me: first, because he is not my enemy, and secondly, because his remarks about me are incorrect.

98. Since I have thus replied to the indirect and elegant reference to me by the representative of Jordan concerning the passages in my speech dealing with statements broadcast by Radio Damascus and certain serious statements by members of the Syrian Government, I request that it be understood that I reserve the right to speak on the substance of the question after all the other members of the Council have spoken, and after consideration of the two latest incidents brought to the attention of the Council at today's meeting, the one raised verbally by the Jordanian representative and the other raised by the representative of Israel and circulated as a Council document.

99. The PRESIDENT: At this stage I should like to tell the Security Council how I think we might proceed with this debate. Several representatives have expressed a desire to speak. I think that it would probably be best to invite two more representatives to address the Council this morning and then continue our consideration of this matter this afternoon, after the closed meeting that has already been arranged. I do not think that there will be enough time this morning to hear more than two speakers.

diale. Je ne considère pas le Proche-Orient et le Moyen-Orient sous le même angle que les habitants de ces régions, je le considère en tant que citoyen du monde qui se préoccupe du Proche-Orient et du Moyen-Orient en raison des conséquences que les problèmes et les conflits de ces régions risquent d'avoir pour la coexistence pacifique de l'humanité et au premier chef pour la coexistence pacifique des peuples directement intéressés du fait qu'ils vivent dans cette région. En substance, la Palestine et ses ramifications au Moyen-Orient constituent pour l'Uruguay un problème mondial dont la solution doit être trouvée par le Conseil de sécurité, en faisant en sorte que les parties en cause respectent les normes de la Charte des Nations Unies, les conventions d'armistice et les principes dont s'inspire le monde contemporain.

96. Cela n'empêche nullement d'éprouver de la compassion et de la tristesse devant les souffrances de ces peuples dont les civilisations millénaires devraient les conduire vers de meilleurs destins. L'Uruguay veut que la paix règne en Palestine. Il ne désire pas désigner de coupable mais aplanir la voie de la compréhension et de la coexistence dans le droit. L'Uruguay n'est l'ennemi de personne. J'expose ce que je considère comme la vérité et j'en accepte toutes les conséquences. Je regrette que la force du raisonnement juridique soit gênante, mais lorsque le droit nous montre la voie je serais indigne de ma formation universitaire si je ne m'y tenais pas. Cela me permet, je crois, de contribuer à faciliter l'élaboration de solutions justes et durables.

97. Je crois que les allusions qu'a faites à mon sujet le représentant de la Jordanie, M. El-Farra, ne sont pas fondées. Benavente, un des penseurs espagnols les plus éminents, dit "qu'il ne faut commencer à craindre l'ennemi que lorsqu'il commence à avoir raison". J'ai deux raisons de ne pas craindre M. El-Farra: il n'est pas mon ennemi et il n'a pas raison en ce qui me concerne.

98. Ayant ainsi répondu à l'allusion indirecte et formulée si élégamment par le représentant de la Jordanie au sujet de l'intention qui animait mon discours lorsque j'ai fait état de certaines déclarations diffusées par Radio-Damas et de certaines prises de position de certains membres du Gouvernement syrien, je me réserve le droit de donner mon opinion sur le fond de la question lorsque tous les autres membres du Conseil auront pris la parole et dès qu'auront été examinés les deux nouveaux incidents qui ont été signalés au cours de la présente séance, l'un par le représentant de la Jordanie et le second par une communication du représentant d'Israël distribuée comme document du Conseil.

99. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Au point où nous en sommes, je voudrais dire au Conseil comment j'envisage la suite de ce débat. Plusieurs représentants ont demandé la parole. Je crois que le mieux serait sans doute d'inviter encore deux représentants à parler ce matin et de continuer l'examen de la question cet après-midi après la séance privée qui est déjà prévue. Je ne crois pas que nous disposions d'assez de temps ce matin pour entendre plus de deux orateurs.

100. If there is no objection, I would therefore propose that I should call on the next two speakers on my list—the representatives of New Zealand and Mali—and that the Council should then adjourn until a time this afternoon to be arranged.

101. Mr. ADEBO (Nigeria): I am not in disagreement with your proposal in principle, Mr. President. I merely wish to give notice that, because the African members of the Security Council work together, the representatives of Nigeria and Uganda will wish to say a few words after the statement of the representative of Mali and before this meeting is adjourned. That will not take very much of the Council's time.

102. The PRESIDENT: I am sure that the Council will agree that if the comments to be made at this stage by the representatives of Nigeria and Uganda are brief we should certainly hear them before we adjourn until this afternoon. With the agreement of the Council, we shall therefore proceed in that way.

103. Mr. CORNER (New Zealand): My delegation is pleased to be in a position to note at the outset of this brief intervention that the draft resolution [S/7568] introduced today by the representative of the United States, in the name of his Government and that of the United Kingdom, is not the product of any one member or group of members. It results from the joint efforts of a number of Council members representing a wide range of regional backgrounds. It is an expression of the overriding preoccupation of these members—and of all members, one hopes—that, notwithstanding their distinctive approaches to the question under consideration, peace shall not be disturbed.

104. While it recognizes in its operative paragraph 5 that there is a broader, persistent problem which cannot be ignored—and thus reflects the views put before us in the thoughtful statement by the representative of Nigeria at the 1309th meeting—the draft resolution emphasizes the concern of Council members that continuation of incidents such as those brought before the Council constitutes an inherently dangerous situation. It is therefore necessary to stress, as is done in the draft resolution, that in such a situation there are obligations, stemming both from the Charter and, even more specifically, from the General Armistice Agreement negotiated by the parties under the auspices of the Security Council, which must be fulfilled and strictly adhered to.

105. The draft resolution also acknowledges that the path of practical wisdom, if both parties are intent on ensuring effective implementation of the General Armistice Agreement, lies in full co-operation with the United Nations machinery in the area and the Mixed Armistice Commission, as urged by my delegation and by many others during discussions both in July and at the current series of meetings. It is our hope that the various provisions included in operative paragraph 6 and in operative paragraph 4, which attempts *inter alia* to meet certain of the points made by the representative of Uganda

100. S'il n'y a pas d'objection, je propose donc de donner la parole aux deux orateurs suivants inscrits sur ma liste, les représentants de la Nouvelle-Zélande et du Mali et d'ajourner les débats jusqu'à cet après-midi, à une heure qui sera fixée ultérieurement.

101. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je ne suis pas opposé en principe à votre proposition. Je veux simplement vous aviser qu'en raison du fait que les membres africains du Conseil de sécurité collaborent entre eux, les représentants du Nigéria et de l'Ouganda désireraient dire quelques mots après le représentant du Mali et avant que la séance soit levée. Cela ne prendrait pas beaucoup de temps au Conseil.

102. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je suis certain que le Conseil accepte d'entendre les représentants du Nigéria et de l'Ouganda avant que la séance soit ajournée à cet après-midi, à condition que leurs commentaires soient brefs. Avec l'accord du Conseil, il en sera donc ainsi.

103. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est heureuse de pouvoir faire observer dès le début de cette courte intervention que le projet de résolution [S/7568] présenté aujourd'hui par le représentant des Etats-Unis au nom de son gouvernement et de celui du Royaume-Uni n'est pas l'œuvre d'un seul membre du Conseil ou d'un seul groupe de membres. Il résulte des efforts conjugués d'un certain nombre de membres représentant une large gamme d'intérêts régionaux différents. Il constitue l'expression de la préoccupation essentielle de ces membres (et, nous l'espérons, de tous les membres du Conseil), malgré leurs divergences de vues sur la question. C'est d'empêcher que la paix soit troublée.

104. Le projet de résolution, tout en reconnaissant dans le paragraphe 5 de son dispositif qu'il subsiste un problème d'ordre plus général qu'on ne peut pas ignorer (et nous nous rallions ainsi à l'opinion exprimée par le représentant du Nigéria dans l'excellente intervention qu'il a faite à la 1309ème séance), met l'accent sur le fait que les membres du Conseil s'inquiètent de ce que la répétition d'incidents analogues à ceux dont il est saisi crée par elle-même une situation dangereuse. Il est donc nécessaire de souligner, comme le fait le projet de résolution, que dans une telle situation, il existe des obligations qui découlent d'une part de la Charte et d'autre part, plus précisément, de la Convention d'armistice général qui a été négociée entre les parties sous les auspices du Conseil de sécurité et que ces obligations doivent être remplies et strictement respectées.

105. Il est dit également dans le projet de résolution qu'il serait sage, si les deux parties entendent assurer l'application effective de la Convention d'armistice général, qu'elles coopèrent pleinement avec l'organisme local des Nations Unies et avec la Commission mixte d'armistice, comme ma délégation et beaucoup d'autres l'ont demandé instamment au cours des discussions qui ont eu lieu en juillet dernier et pendant la présente session. Les différentes dispositions qui figurent dans le paragraphe 6 du dispositif, ainsi que dans le paragraphe 4 du dispositif qui a notamment pour but de tenir compte des observations

in the critique of investigatory methods which I think held the attention of all members at our last meeting, will be a contribution not just to peace-keeping but also to peace-building.

106. Finally, let me emphasize that the draft resolution, in the view of my delegation, is an essentially fair one, applying a single standard to a complex situation and composed, not in a spirit of recrimination, much less of retribution, but with a sober awareness that the responsibilities involved are not simply those for what has already occurred but, more important, are responsibilities for what should not be allowed to occur—and perhaps assume more serious proportions—in the future.

107. Mr. KEITA (Mali) [translated from French]: If I have understood correctly, I am to be the last speaker this morning, except for the brief comments which my African brothers are to make on this question. I would like, first, therefore, to thank my colleagues for kindly allowing me to speak now, although their names were before mine on the list.

108. I regret that my first duty as a participant in this discussion must be to bring up once more the unfortunate incident which took place at the Syrian Mission at mid-day on Friday, 14 October. My delegation, which represents a young and small country, still thinks that it is at a good school when it sits side by side with the great Powers at this table; some of them have left with us concepts for which we can rightly be thankful. Nevertheless, whatever the colours and concepts of all concerned may be, we in Mali are aware that we are, first and foremost, only men, and that evil and wickedness are not the exclusive domain of any one people, whether it be a civilized one or a so-called primitive one. While not wishing to find excuses for it, we can understand the reason for the incident which I have just mentioned, for, according to my information, if I am not mistaken, while the total population of Israel is 2,268,000, there are over 5.6 million Jews living in the United States, more than 2 million of them in New York City alone.

109. We note the solemn statement made at the 1307th meeting of the Council by the United States representative, and we continue—I repeat continue—to have full confidence in the United States authorities, in the conviction that, despite the statistics I have just quoted, and whatever problems may be on the United Nations agenda, the various groups in the United States will continue to respect the missions accredited here and to maintain that warm atmosphere of hospitality of which they may rightly be proud.

110. Turning back to the subject before us, I must say right away, unfortunately, that the Council seems to have become so accustomed to the Palestine problem that we now have the following situation: instead of eradicating the true causes of a malignant gangrene, which all of us know, the Council confines itself to supporting whichever of the parties submits its case to it first.

faites par le représentant de l'Ouganda dans sa critique des méthodes d'investigation, qui a retenu, je crois, l'attention de tous les membres du Conseil à notre dernière séance. Nous espérons que ces dispositions contribueront non seulement à maintenir la paix, mais aussi à la construire.

106. Enfin, permettez-moi de souligner que le projet de résolution, de l'avis de ma délégation, est extrêmement impartial, car il applique une norme unique à une situation compliquée. Il a été rédigé, non pas dans un esprit de récrimination, encore moins de châtiment, mais avec la pleine conscience de ce que les responsabilités engagées ne se rapportent pas uniquement à ce qui s'est déjà passé, mais bien davantage à ce qui ne doit pas pouvoir se produire dans l'avenir et qui prendrait peut-être des proportions plus graves.

107. M. KEITA (Mali): Si j'ai bien compris, je suis le dernier orateur de ce matin, avant les quelques paroles de mes frères d'Afrique sur la question. Mes premiers mots seront donc pour remercier mes collègues qui ont bien voulu me céder leur place alors qu'ils s'étaient inscrits auparavant.

108. En participant au présent débat, je regrette que mon premier devoir soit de revenir sur le très malheureux incident survenu à la mission syrienne, le vendredi 14 courant à midi. Ma délégation, qui est celle d'un jeune et petit pays, continue de penser qu'elle est à bonne école en côtoyant les grandes puissances que nous avons trouvées à cette table et dont certaines nous ont quittés, nous laissant des conceptions dont nous avons bon droit de nous féliciter. Cependant, quelles que soient les couleurs et les conceptions des uns et des autres, nous avons, au Mali, conscience qu'en premier lieu nous ne sommes tous que des hommes et que le mal et la méchanceté ne sont l'apanage exclusif d'aucun peuple, qu'il soit soi-disant primitif ou civilisé. Sans l'excuser, nous comprenons le sens de l'incident que je viens d'évoquer car, selon mes informations et sauf erreur de ma part, tandis que 2 268 000 Juifs constituent la population totale d'Israël, plus de 5 600 000 Juifs vivent aux Etats-Unis, dont plus de 2 millions dans la seule ville de New York.

109. Nous prenons acte de la déclaration solennelle faite ici même, à la 1307ème séance du Conseil, par le représentant des Etats-Unis, et nous continuons — je dis bien, nous continuons — de faire entièrement confiance aux autorités américaines, avec la conviction que, malgré les informations statistiques auxquelles je viens de faire allusion il y a un instant, et quels que soient les problèmes à l'ordre du jour des Nations Unies, les différentes factions américaines continueront de respecter les missions accréditées ici en maintenant pour elles cette chaude atmosphère d'hospitalité dont elles ne peuvent que tirer une légitime fierté.

110. Revenant au sujet qui nous préoccupe, je déclare tout de suite qu'il me semble, hélas, que le Conseil "s'est désormais fait", et de façon définitive, au problème palestinien, à tel point que nous sommes arrivés à la position suivante: le Conseil, sans extirper les véritables causes d'une gangrène maligne que tout Membre connaît, se contente d'appuyer celle des parties qui est la première à le saisir.

111. Therefore, coming after the eminent speakers who have once again—I repeat, once again—expressed to the Council their concern and their points of view and made their contribution on the question of the tragic problem of Palestine, I shall, out of respect for the Council, be very brief.

112. What is, in fact, the issue? In the view of my delegation, it cannot really be for the Council to discuss complaints from Israel and Syria yet again. The real issue—and I stress this point with all the objectivity that it demands—is the problem of the Palestine Arabs. It will be remembered that, during our last debate on the question, as at all our previous meetings, the delegation of Mali stressed, as it has always done, that this problem can be solved only when it is finally agreed, at the United Nations level, to broach the real substance of the matter.

113. I am grateful to our brother, Mr. Baroodi, who, in two brief meetings, has managed, in a masterly fashion, to increase the knowledge of all of us with the valuable and, I think, very objective details he has given us. As has been made clear, it is not a question of racism nor of anti-Jewish attitudes or behaviour. The proof of this is that every member sitting at this table numbers, among his personal acquaintances, Jews who are not the least regarded of his friends. In our opinion, a Jew is nothing more or less than a man like you, Mr. President, and me.

114. Our main concern must be, therefore, to avoid any misrepresentation of the problem. In our opinion, we have here a colonial situation which has been created by the imperialist Powers. For what reason I do not know, unless it was in order to create in that part of the world an internal hotbed of tension, conflict and war. Must the situation remain thus? Would those who today are ready to commend Israel for having—perhaps even on their advice—brought the matter precipitately before the Security Council, be equally ready with their support if tomorrow, by some unfortunate turn of events, Syria, instead of Israel, was the first to bring the matter to its attention?

115. Our friend Mr. Baroodi has told us here that the Arabs have never been animated by any racist feelings towards the Jews. He has shown that they are brothers and cousins. I wish, on behalf of my Government, to stress to the Council that we are guided in our discussion of this question only by the principles of objectivity and justice. It is thus that we have arrived at the conclusion that this problem will never—I repeat, never—be resolved so long as the Arabs who have been driven from their native soil are not allowed to return to the land of their ancestors.

116. Everyone knows too that the Jews of Israel can and must live side by side with the native Arab population of Palestine. They are all brothers, as Mr. Baroodi has stated in this Council. We find it difficult to understand, or rather we fail entirely to understand, how here, at the United Nations, where our main objectives are peace, security, decolonization and development of every kind, it is still possible to turn a deaf ear to the heart-rending cries of millions of

111. Après donc les éminents orateurs qui ont à nouveau — je dis bien, à nouveau — exprimé au Conseil leur inquiétude et leur point de vue, et apporté leur contribution quant au tragique problème qui est celui de la Palestine, je tiens, par respect pour le Conseil, à être très bref.

112. De quoi s'agit-il au fait? Du point de vue de ma délégation, il ne peut pratiquement s'agir de plaintes d'Israël et de la Syrie à discuter encore au Conseil. Il ne s'agit réellement, je le souligne avec toute l'objectivité que cela exige, que du problème des Arabes de Palestine. L'on se souviendra que, lors de notre dernier débat sur cette question, ainsi d'ailleurs qu'au cours de toutes les séances antérieures, la délégation du Mali a toujours souligné et affirmé que ce problème ne sera résolu que lorsque, enfin, au niveau des Nations Unies, on acceptera d'en aborder le fond.

113. Je suis reconnaissant à notre frère M. Baroodi qui, au cours de deux brèves séances, a su, d'une façon magistrale, enrichir chacun de nous grâce aux détails importants qu'il a fournis à ce Conseil et que j'estime très objectifs. Il ne s'agit pas, comme on l'a vu, de racisme, ni d'attitude et comportement anti-juifs. La preuve en est que, autour de cette table même, chaque membre compte, parmi ses relations personnelles, des Juifs qui ne sont pas leurs amis les plus déshérités ni les moindres. En effet, à notre avis, un Juif n'est autre chose qu'un homme comme vous, Monsieur le Président, et moi.

114. Il faut donc surtout éviter, je crois, de faire dévier le problème. Il s'agit, pensons-nous, d'une situation d'ordre colonial, dont la création est l'œuvre des puissances impérialistes, et je ne sais pourquoi, si ce n'est pour créer dans cette région du monde un foyer éternel de tensions, de conflits et de guerres. La situation doit-elle demeurer ainsi? Ceux qui sont prêts à encourager Israël aujourd'hui pour avoir saisi précipitamment — peut-être même sur leur conseil — le Conseil de sécurité, seront-ils prêts si, par malheur, demain, la Syrie à son tour devait, avant Israël, le saisir de la question?

115. Notre ami M. Baroodi a indiqué ici qu'il n'y avait aucun sentiment de racisme qui animait les Arabes contre les Juifs. Il a déterminé qu'ils étaient frères et cousins. Je tiens, au nom de mon gouvernement, à souligner au Conseil, que nous ne sommes guidés dans cette question que par l'objectivité et le seul sentiment de la justice. C'est ainsi que nous sommes arrivés à la conclusion que ce problème ne sera jamais — je dis bien jamais — hélas, résolu tant qu'il ne sera pas permis aux Arabes chassés de leur terre natale de réintégrer le terroir de leurs ancêtres.

116. Tout le monde sait également que les Juifs d'Israël peuvent et doivent vivre avec les Arabes autochtones de Palestine. Ils sont tous frères, nous l'avons déclaré ici même M. Baroodi. Nous comprenons très mal, je veux dire, nous ne comprenons pas du tout comment ici, aux Nations Unies, où les objectifs principaux sont paix, sécurité, décolonisation, développement de tous ordres, on peut être encore sourd à la voix palpitante de millions de martyrs chassés d

martyrs who have been driven from their country to make room for groups brought in from outside. This we do not understand.

117. My delegation remains convinced that the Palestine problem is a permanent situation which the United Nations knows quite enough about and that it must work towards a solution of the problem on the basis of that knowledge.

118. I stated in the Security Council on 29 July 1966:

"In my delegation's view, the community of nations assumed a particularly heavy responsibility some twenty years ago in creating the situation which now prevails in that part of the Middle East. The tragic balance-sheet of the approval of the Balfour Declaration can only become worse so long as men of peace do not succeed in finding a final, just and equitable solution to the problem of the deplorable fate of the Palestine refugees. For it must be remembered that over 1 million human beings forced to leave their homeland cannot continue to live on international charity for ever. It would be vain to hope for any stability in that region so long as that crucial problem has not been adequately solved by the return of the expatriated Arabs to their homes, which they were forced to abandon, sometimes leaving all their possessions behind." [1292nd meeting, para. 12.]

119. Which of the countries represented at this table would happily accept being driven from its territory and left with no hope, nothing but resignation? I admit frankly that to my delegation such a thing seems unthinkable. We take this opportunity, paradoxical as that may seem, to pay a tribute to something which is often purposely overlooked: the fraternal hospitality accorded to the Palestine refugees by the neighbouring Arab countries. Everyone here is, I am sure, aware of all the difficulties and consequences entailed by such humanitarian, but also extremely delicate and complex hospitality.

120. I should like, at this point, to read to the Council an article which appeared in one of the leading newspapers of a country which I readily term great, because of its philosophy of wise neutrality. I am speaking of the Journal de Genève, and specifically of No. 247 of Saturday and Sunday, 22 and 23 April, pages 1 and 5. I may add that the article which I am about to read was written by a leading journalist, who is also on the staff of Le Monde. It may be said that Le Monde is to the French-speaking world what The New York Times is to the English-speaking. Here then is the article, which is entitled "The Commandos of the Palestine Patriots".

"The situation in the Near East is explosive. The Palestinians, who consider that Israel has robbed them of their homeland, are setting up commando units, which frighten the Jewish State more than a whole army. That is because, first, commandos are the forerunners of guerrillas, which are almost impossible to stamp out; and, secondly, because El-Assefa, the organization of Palestine patriots, apparently"—and I stress this—"takes orders from

leur pays en faveur de groupes implantés. Nous ne le comprenons pas.

117. Ma délégation demeure convaincue que le problème de Palestine est une situation permanente que connaissent suffisamment les Nations Unies, et c'est partant de cette connaissance que notre Organisation doit œuvrer à sa solution.

118. J'ai eu l'occasion de déclarer ici même le 29 juillet 1966:

"De l'avis de ma délégation, la communauté des nations a endossé, voici quelque 20 ans, une responsabilité particulièrement lourde en créant la situation qui prévaut actuellement dans cette partie du Moyen-Orient. Le bilan tragique de l'acte d'approbation de la Déclaration Balfour ne pourra que s'accroître, tant que les hommes de paix ne parviendront pas à imposer une solution, enfin juste et équitable, au sort déplorable des réfugiés de Palestine. Car il faut se rappeler que plus d'un million d'êtres humains, mis dans l'obligation de s'expatrier, ne peuvent continuer à vivre indéfiniment de la charité internationale. Il serait vain d'espérer une stabilité quelconque dans cette région, tant que ce problème crucial n'aura pas trouvé sa vraie solution qui se traduit par le retour des expatriés arabes dans leurs foyers qu'ils ont été contraints d'abandonner, en y laissant parfois tous leurs biens." [1292ème séance, par. 12.]

119. Quel est celui des pays représentés autour de cette table qui accepterait de bon cœur d'être chassé de son territoire et de n'avoir d'autre espoir que la résignation? J'avoue nettement que pour ma délégation cela paraît impensable. Nous saisissons cette occasion, quoique cela paraisse paradoxal, pour rendre hommage à ce que bien souvent on oublie volontiers: cette hospitalité fraternelle accordée aux réfugiés palestiniens par les pays arabes voisins. Chacun ici est conscient, j'en suis sûr, de toutes les difficultés et de toutes les conséquences que comporte une hospitalité aussi humanitaire, mais aussi extrêmement délicate et complexe.

120. A ce stade, qu'il me soit permis de donner au Conseil lecture d'un article paru dans l'un des plus grands journaux d'un pays que je qualifie volontiers de grand, à cause de sa philosophie de sage neutralité. Je veux parler du Journal de Genève, et précisément du numéro 247 des samedi et dimanche 22 et 23 avril, pages 1 et 5. J'ajoute que l'article dont je vais donner lecture a été rédigé par un grand journaliste, qui collabore aussi à la rédaction du Monde. Or, on peut dire que pour nous autres francophones, le Monde est, véritablement, ce qu'est le New York Times pour les Anglo-Saxons. Voici donc cet article, qui est intitulé: "Les commandos de patriotes palestiniens".

"La situation au Proche-Orient est explosive: les Palestiniens estimant qu'Israël leur a volé leur patrie, lancent des commandos qui font plus peur à l'Etat hébreux qu'une armée entière. D'abord parce qu'un commando est le prélude à une guérilla presque impossible à réprimer. Ensuite parce que El-Assefa, l'organisation des patriotes palestiniens, ne semble"—et je souligne ceci—"prendre des consignes que d'elle-même; elle fonce comme un

no one; it charges on like a runaway train which no political reasoning can halt.

"Whether the god of war descends tonight or tomorrow in the Middle East or whether he chooses to postpone his visit, whether or not the United States and the USSR succeed in persuading the main antagonists, whether Israel decides to take its time and react 'at a time of its own choosing' or whether the Damascus régime tries, as is predicted, to create a diversionary front in order to engage and mobilize public opinion and the army—none of this is the real crux of the problem, nor is it the reason for the state of acute emergency now racking the region.

"It would be possible to make all kinds of speculations, to try to read the thoughts of the Pentagon and predict the outcome of the ideological conflict among the promoters of the cultural revolution in Peking and to give all sorts of advice to Moscow, London and Paris; but one would still be left with the need for a moderate and objective analysis of the situation as it is, at whatever level one approaches it.

"The situation now is not the Arab armies' threat to 'throw the Zionists into the sea', nor the projects for diverting the Jordan waters, nor even reconsideration of the United Nations partition plan or the repatriation of Palestine refugees. All these questions, which have been debated for so long by the great Powers, have today been superseded. The Damascus Sawra summed up the situation in a few words: 'One stick of dynamite is worth all the summit resolutions put together'.

"As things stand at present, it is the fedayeen of El-Assefa that constitute—to use a legal term—the immediate and determining cause of this conflict which may well degenerate into full-scale war. We had a foretaste of that in 1956, when an attack on the inner suburbs of Tel Aviv by commandos from Egypt was used by Israel to justify its Sinai campaign.

"That the Jewish State should be more frightened of a commando unit than of a whole army is in no way surprising. Commandos are the forerunners of a guerrilla force, which is impossible to contain"—and I wish to stress this also—"or to put down. It is also the surest means for the Palestinians to keep the Arab countries and international organs constantly aware of their presence, and above all, to prevent their case from being filed away in the archives of oblivion. El-Assefa is nothing more nor less than a violent response to the failure of the Arab summits, whose 'secret and public' resolutions recall the equally ludicrous pronouncements of the conferences of Bloudane and Alexandria which preceded the Palestine disaster. El-Assefa is, in short, a living and positive expression of the Palestinian people, who are resolved to fight and die in order to regain their usurped homeland.

"Israel cannot imagine any greater threat to its security and its future. It is thus natural that it should react so vigorously in order to nip in the bud what El-Assefa represents: 'The revolt of the Palestinian people'.

train fou, qu'aucun raisonnement politique ne saurait arrêter.

"Que le dieu de la guerre frappe ce soir ou demain aux portes du Proche-Orient ou qu'il veuille ajourner sa visite, que les Etats-Unis et l'URSS aient réussi à amadouer les principaux antagonistes, qu'Israël veuille prendre son temps pour réagir "au moment qu'il choisira lui-même" ou que le régime à Damas cherche, comme on le dit, à s'offrir un front de diversion qui occupe et mobilise l'opinion et l'armée, là n'est pas du tout le fond du problème ni non plus la raison de cette alerte très chaude qui secoue la région.

"On pourrait se livrer à toutes sortes de spéculation, déceler les arrière-pensées des stratèges du Pentagone et les perspectives de combat idéologique des promoteurs de la révolution culturelle à Pékin, on pourrait prodiguer tous les conseils d'usage à Moscou, Londres et Paris, on n'échappera pas, en définitive, à une analyse modeste et objective des faits tels qu'ils se présentent et quel que soit le niveau auquel on doit les situer.

"Les faits, cette fois, ce ne sont ni les armées arabes qui menacent de "jeter les sionistes à la mer", ni les travaux de détournement des affluents du Jourdain, ni même le retour au plan de partage de l'ONU ou au rapatriement des réfugiés palestiniens. Tous ces sujets, longtemps débattus par les Grands, sont aujourd'hui nettement dépassés. La Sawra de Damas a résumé en peu de mots la situation: "Un bâton de dynamite vaut toutes les résolutions des Sommets".

"Ce sont, dans la nouvelle conjoncture, les fedayins de l'Organisation palestinienne El-Assefa qui constituent, pour reprendre l'expression juridique, la cause impulsive et déterminante du conflit qui risque de dégénérer en choc armé. On en a eu une première expérience en 1956, quand l'activité des commandos venus d'Egypte, et qui avaient frappé dans la proche banlieue de Tel-Aviv, a servi à Israël d'alibi pour légitimer son expédition dans le Sinai.

"Qu'un commando fasse peur à l'Etat hébreux, plus qu'une armée entière, rien d'étonnant à cela. Un commando, c'est le prélude à la guérilla, impossible à contenir" — cela aussi, je le souligne — "et à réprimer. C'est aussi le moyen le plus sûr pour les Palestiniens de rappeler constamment leur présence, et aux pays arabes et aux instances internationales, et d'empêcher surtout que leur cause soit définitivement classée dans les dossiers de l'oubli. Qu'est-ce que El-Assefa, sinon aussi une réplique violente à l'échec des Sommets arabes, dont les résolutions "secrètes et publiques" rappellent celles non moins risibles des conférences de Bloudane et d'Alexandrie qui avaient précédé le désastre palestinien. El-Assefa, c'est enfin une expression vivante et concrète du peuple palestinien décidé à lutter lui-même et à mourir pour récupérer sa patrie usurpée.

"Israël ne peut imaginer une plus grande menace pesant sur sa sécurité et son avenir. Il est donc normal qu'il réagisse avec tant de vigueur pour étouffer dans l'œuf ce que El-Assefa représente: "la révolte du peuple palestinien".

"Israel's sole reaction so far to the threat of the commandos has been the launching of reprisal raids against the Arab countries which serve as a refuge or base for the uncontrollable elements of El-Assefa. Will that method serve effectively to stamp out the 'terrorist organization'? That is a question which no one is in a position to answer. Of all the Arab countries, so far only Egypt has been able to neutralize the fedayeen. In the other countries bordering on Israel, the activities of El-Assefa have been only very slightly curbed, following retaliatory measures taken against the organization by the Lebanese and Jordanian authorities. The case of Syria might perhaps be different. The Syrians have yet to yield to the pressure of events, the United Nations or even Cairo, and agree to intervene in order to check or postpone until some more favourable time the bellicose schemes of El-Assefa. It has not, however, been finally established that the Palestinian organization pays allegiance to any Arab Government or Governments or that it is easy to direct it. It is financially independent. It is maintained by the subsidies for which it 'taxes' rich Palestine Arab emigrants in Kuwait, Qatar, Saudi Arabia, Lebanon, Africa and America. It gets its military training from Chinese and Algerian instructors, for it is in those two countries that its members are trained. Finally, it is inspired by an ideal which is more than legitimate, since it claims its inalienable rights to its own country, Palestine. In these circumstances, how is it possible to curb the uncrushable impulse of a people who have spent twenty years waiting, with homesick heart, for the liberating revolution?"

121. I am sure I will be excused for reading out this whole article from a newspaper which is generally regarded as one of the most serious ones and which is published in a country I have termed great because of its philosophy of wise neutrality. I hope that this article from the pen of a journalist who is also on the staff of Le Monde—and I repeat that Le Monde is to us what The New York Times is to the English-speaking peoples—will help to make clear what I really wished to convey to the Council.

122. My delegation honestly believes that whatever incidents have occurred, we cannot fail to appreciate the praise due to countries like Syria, which did not abandon men, women and children who had been stripped of all their possessions and reduced to the status of pariahs, but agreed to give them temporary asylum.

123. Everyone here knows that Israel is militarily very strong. I repeat, militarily very strong. That is evident from the following elementary data. Firstly, we know that this people supplies eminent scientists to all the Powers in the field of nuclear and other research. I will even go so far as to say that pure knowledge, advanced scientific knowledge, seems to be a natural gift of this people. Secondly, everyone knows and understands the feeling which impels every human being to safeguard and maintain at any price and against any odds what he himself has created.

"Pour parer au danger des commandos, la seule réaction israélienne était jusqu'ici de déclencher des raids de représailles contre les pays arabes qui servent de refuge ou de tremplin aux éléments incontrôlés de El-Assefa. Est-ce là une méthode suffisamment efficace pour venir à bout de 'l'organisation terroriste'? La question se pose sans que nul ne soit en mesure d'y répondre. Car de tous les pays arabes, seule l'Egypte a pu jusqu'ici neutraliser les fedayins. Dans les autres Etats limitrophes d'Israël, les activités de El-Assefa n'ont été que très légèrement réduites, à la suite des mesures de rétorsion prises à son encontre par les autorités libanaises et jordaniennes. Il en serait peut-être autrement avec les Syriens. Encore faut-il que ceux-ci acceptent, sous la pression des événements, de l'ONU ou même du Caire, d'intervenir pour calmer ou remettre à une époque plus propice les menées belliqueuses de El-Assefa. Mais il n'est pas du tout établi que l'organisation palestinienne soit inféodée à un ou des gouvernements arabes, ou qu'il est facile de la diriger. Elle est financièrement indépendante. Elle vit des subsides qu'elle "impose" aux riches émigrés palestiniens et arabes de Koweït, de Qatar, d'Arabie Saoudite, du Liban, d'Afrique et d'Amérique. Elle doit, d'autre part, sa formation militaire à des instructeurs chinois et algériens, puisque c'est dans ces deux pays que ses éléments sont entraînés. Elle se prévaut enfin d'un idéal plus que légitime, puisqu'elle revendique ses droits inaliénables sur son propre pays, la Palestine. Comment pourrait-on, dans ce cas, freiner l'élan indomptable d'un peuple qui vit depuis 20 ans dans l'attente de la révolution libératrice et dans la nostalgie du retour?"

121. On m'excusera d'avoir lu tout cet article d'un journal qui passe pour l'un des plus sérieux et qui vient d'un pays que j'ai qualifié de grand de par sa philosophie de sage neutralité. J'espère que cet article paru sous la plume d'un journaliste qui est aussi rédacteur du Monde — et je répète que pour nous, le Monde est ce qu'est le New York Times pour les Anglo-Saxons — contribuera à mieux expliquer ce qu'implicitement je voulais exprimer devant le Conseil.

122. Ma délégation pense honnêtement que quels que soient les incidents survenus on ne saurait, cependant, méconnaître le mérite qui revient aux pays tels que la Syrie qui, pour ne pas abandonner des hommes, des femmes et des enfants dépouillés de toutes leurs possessions et réduits à un état de parias, ont accepté de leur donner un asile provisoire.

123. Chacun sait ici qu'Israël est militairement très fort. Je le dis et je le répète, militairement très fort. Cela découle même des données élémentaires qui s'expliquent comme suit: Premièrement, nous n'ignorons pas que ce peuple fournit d'éminents hommes de science à toutes les puissances dans le domaine des recherches nucléaires et autres. J'ajouterai même que la connaissance pure, la connaissance scientifique élevée et approfondie paraît être un grand bénéfice dont semble jouir par nature ce peuple. Deuxièmement, chacun sait et comprend également le sentiment qui pousse à tout prix tout un chacun à sauver et à maintenir contre tout l'œuvre dont la paternité lui revient.

124. Thus, those who have helped create Israel will pay whatever price is necessary to preserve it.

125. My delegation is of the opinion that it is necessary to tackle the substance of the problem, in order to find a radical solution; only in this way can the United Nations attain its objectives. One beneficial result to the United Nations would be a substantial saving, of which it stands sorely in need.

126. The multiplication of supervisory and investigatory commissions, and so forth, to which we have grown accustomed here and which have been made necessary by the circumstances, serves only, in my delegation's opinion, to create fresh burdens for the United Nations, and it would be better if the United Nations did not find such measures necessary.

127. On behalf of my Government, I wish to stress once more that the problem which concerns us will be solved only when the Palestine Arabs' elementary human right to return to the land of their ancestors and determine their own future is recognized and granted. Otherwise, I am forced to the conclusion that, so far as Palestine is concerned, in spite of the presence in that region of our ad hoc Mixed Armistice Commission—to whose dedication a sincere tribute is due—all our efforts will fail to produce any positive results because we shall have to continue to meet here to discuss bloodshed and suffering in that region.

128. Allow me now to read out a passage from the statement of the Foreign Minister of Mali in the general debate at the twenty-first session of the General Assembly, on 14 October 1966. I hope that this will help everyone, if this is necessary, to understand clearly my Government's position on the problem before the Council:

"Since the beginning of this year, the Republic of Mali has had the honour of sitting on the Security Council, the organ charged with the maintenance of international peace and security. My country appreciates the full weight of the responsibility and the confidence which its brother States and friends have placed upon it in these circumstances. Our brief experience of the work of this body has been enough to show us how certain particularly explosive situations, as for example that in Palestine, persist.

"We know how this tragedy began. The fate of the Arab people of Palestine is unjust and intolerable. Indeed, it is impossible to remain any longer impervious to the fact that a million and half human beings continue, after nearly two decades, to live outside their country. The Arab refugees from Palestine must return to their homes and to the land of their forefathers. This is an inalienable right which cannot be ignored indefinitely. The peace and stability of the entire Middle East are at stake. The Government of the Republic of Mali, which has often displayed its sympathy for these people forced into exile, once again reaffirms its unswerving support for their courageous efforts in

124. C'est ainsi que ceux qui ont contribué à la création d'Israël mettront le prix qu'il faut, quel qu'il soit, à son maintien.

125. Ma délégation est d'avis qu'il est nécessaire d'aborder le problème par le fond afin de lui trouver une solution radicale, et c'est ainsi seulement que l'Organisation des Nations Unies atteindra les objectifs qui lui sont propres. Une des conséquences bénéfiques pour notre Organisation se traduirait ainsi par une économie substantielle dont elle a le plus grand besoin.

126. La dissémination grégaire de commissions de contrôle, d'enquête, etc., auxquelles nous sommes déjà habitués ici et dont les circonstances ont créé la nécessité, ne constitue, de l'avis de notre délégation, que des charges nouvelles pour l'Organisation des Nations Unies et il demeure souhaitable que l'Organisation n'en éprouve pas le besoin.

127. Au nom de mon gouvernement, je souligne à nouveau au Conseil que le problème qui nous préoccupe ne sera résolu que lorsqu'on aura reconnu et appliqué aux Arabes de Palestine le droit le plus élémentaire et le plus humain de leur retour sur le sol de leurs ancêtres, ainsi que le droit à l'autodétermination. Autrement, je devrais conclure par ceci: en ce qui concerne la Palestine, malgré la présence dans la région de notre Commission mixte d'armistice ad hoc dont le dévouement mérite un réel hommage, "tout est commencé et rien n'est terminé", car nous devons encore et encore, hélas, nous réunir pour parler sang et victimes dans cette région.

128. Permettez-moi à présent de vous donner lecture d'un passage de l'intervention du Ministre des affaires étrangères du Mali dans la discussion générale de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, le 14 octobre 1966, et j'espère que cela aidera chacun, s'il en est besoin, à concevoir de façon non équivoque l'attitude de mon gouvernement sur le problème dont le Conseil est saisi:

"Depuis le début de cette année, la République du Mali a l'insigne honneur de siéger au Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays mesure tout le poids de la responsabilité, de la confiance que les autres Etats frères et amis ont placées en lui en cette circonstance. La brève expérience que nous avons pu acquérir des travaux de cette instance nous a permis de constater la persistance de certaines situations particulièrement explosives, telles que celle qui prévaut en Palestine.

"Nous connaissons l'origine de ce drame. Le sort fait au peuple arabe de Palestine est injuste et intolérable. On ne peut, en effet, demeurer plus longtemps insensible au fait qu'un million et demi d'êtres humains continuent de vivre, depuis près de deux décennies, en dehors de leur patrie. Les réfugiés arabes de Palestine doivent retourner dans leurs foyers et sur les terres de leurs ancêtres. C'est là un droit inaliénable qu'on ne saurait méconnaître indéfiniment. La paix et la stabilité dans tout le Moyen-Orient sont à ce prix. Le Gouvernement de la République du Mali qui a, maintes fois, témoigné sa sympathie à ce peuple contraint à l'exil, réaffirme, ici, une fois de plus son soutien indéfectible à la

the last twenty years to recover all their rights in their fatherland." ^{4/}

129. Relying on your understanding, I have treated the question before us in the general context in which my delegation believes it must be considered. Once again, I wish to draw the attention of the Council to the sincere desire of the African group to make an effective contribution to the work of the Council, and I hope that it will be clearly understood that in my present statement I am speaking for the whole of our group, which, desiring to make an effective contribution, as I said, and for lack of any better solution, thought it necessary to consider, with some amendments, a resolution which was submitted to some—I repeat, some—delegations. I would like, in conclusion, to add, on behalf of the African group in the Security Council, that the African group, whose sole concern is to achieve the best results, results worthy of the Council, now finds that this resolution has been overtaken by events. It is this desire for more objective and effective results which has prompted us to ask the Council to seek a consensus, rather than adopt any resolution.

130. We feel that if the Council continues to confine itself to isolated studies, which is what has been done so far with regard to this crucial problem, the outcome will only be to make the question of Palestine or Israel a permanent item on the agenda of the Security Council and other organs of the United Nations.

131. At this stage of the debate, therefore, in view of the foregoing and in view of the tension in the region and the Security Council's peace-keeping responsibility, I venture, on behalf of my African colleagues, to suggest that, in our humble opinion, it would be more constructive and effective, in the circumstances, if the Council showed its customary wisdom by coming to a consensus instead. With this end in view, Mr. President, I should like, on behalf of the African group in the Council, to suggest that the present debate be adjourned in order to allow us to hold broader consultations.

132. I am sorry if I have spoken at some length, but I wished to state officially before the Council the considerations which have guided the African group privileged to be represented here. I should like further to suggest that, with a view to creating in the region conditions favourable to a relaxation of tension and an atmosphere more conducive to peace, the Council might ask the parties concerned to give appropriate guarantees.

133. The PRESIDENT: I would again like to consult the Council on the procedure which we should follow. I have received requests from four delegations represented here to make short comments, and I propose to call on them on the understanding that these would be short comments rather than a main speech that we would be asked to hear. I had in mind that, following the closed meeting which is called for 3 o'clock this afternoon, we should resume our

lutte courageuse qu'il mène depuis 20 ans pour recouvrer tous ses droits sur sa patrie ^{4/}."

129. C'est en comptant sur votre compréhension que j'ai tenu à aborder la question qui nous est soumise dans un contexte général que ma délégation pense à juste titre être celui dans lequel il doit être étudié. Une fois de plus, j'attire l'attention du Conseil sur le désir sincère du groupe africain de contribuer efficacement aux travaux dévolus au Conseil, étant entendu clairement que ma présente déclaration est celle de tout notre groupe qui, dans le but de contribuer efficacement, comme je l'ai dit, et faute de meilleure solution, a cru devoir étudier avec des amendements une résolution qui avait été soumise à certains — je souligne bien: à certains. Et je voudrais terminer en ajoutant au nom du groupe africain du Conseil de sécurité qu'à présent et dans le seul souci d'atteindre de meilleurs buts, dignes du Conseil, le groupe africain trouve que cette résolution est dépassée. C'est le souci d'un résultat que nous voudrions plus objectif et efficace qui nous a incités à demander au Conseil d'éviter toute résolution, et cela en faveur d'un consensus.

130. En effet, il nous semble que le fait pour le Conseil de se borner à des études isolées, parce que c'est là ce que l'on fait jusqu'à présent sur ce problème crucial, ne contribuera en définitive qu'à consacrer le maintien de la question de Palestine ou d'Israël comme point permanent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, aussi bien que des autres organes des Nations Unies.

131. A ce stade du débat donc, eu égard à tout ce que je viens de déclarer, et compte tenu de la tension existant dans la région et de la vocation pacifique du Conseil de sécurité, je me permets, au nom de mes collègues africains, de suggérer qu'à notre humble avis il serait plus constructif et efficace que le Conseil, en l'occurrence, continue à faire preuve de sagesse en recourant plutôt à un consensus. C'est dans ce but, Monsieur le Président, que je souhaiterais, au nom du groupe africain du Conseil, que le présent débat soit ajourné afin de nous permettre de plus amples conversations.

132. Je m'excuse infiniment d'avoir été long, mais je n'ai voulu que souligner officiellement au Conseil les soucis qui ont guidé le groupe africain qui a l'avantage d'être représenté parmi vous. Et je crois pouvoir ajouter qu'en vue de créer dans la région considérée les conditions favorables à une baisse de la tension et à l'instauration d'un climat de paix, le Conseil pourrait rechercher auprès des parties intéressées des garanties suffisantes.

133. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais consulter à nouveau le Conseil au sujet de la procédure que nous devons suivre. Quatre délégations représentées ici m'ont demandé de faire de courtes observations et je propose de leur donner la parole, étant bien entendu qu'il ne s'agit que de brefs commentaires et non pas de longs discours. J'ai prévu qu'après la séance privée qui doit avoir lieu à 15 heures, nous reprendrions nos débats à 16 heures.

^{4/} Official Records of the General Assembly, Twenty-first Session, Plenary Meetings, 1443rd meeting, paras. 134 and 135.

^{4/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Séances plénières, 1443ème séance, par. 134 et 135.

debate at 4 p.m. I shall proceed on that basis, unless the Council thinks otherwise, and I shall therefore call on the representative of Nigeria.

134. Mr. ADEBO (Nigeria): I merely wish to say that I very strongly support the recommendation put forward by our colleague the representative of Mali for an adjournment of consideration of the substance of the case before us, to enable us to see whether or not we can achieve a decision in the Council of such a kind as would have the greatest possibility of achieving what is the objective of all of us. The reason why we of the Nigerian delegation support this suggestion can be most clearly and most briefly indicated to the Council by referring back, if my colleagues do not mind, to what we said on a similar occasion in the recent past. We said the following:

"Outsiders to the United Nations sometimes are worried that we are always looking for a consensus in most of the things we do. They wonder why, having assured yourself of a majority of Council members or of Assembly Members, you do not just proceed with a resolution—push it through the organ concerned regardless of the result. The reason, of course, is that we do not do anything here regardless of the result. The reason is that the most important thing from the point of view of any of us is that result. And it is for that reason that I submit to this Council that we should strive for a possible consensus in this Council concerning the manner in which we should proceed in order that the decision we take may carry the greatest weight, may attract the greatest amount of co-operation from all sides and in that way be effective for the purpose we have in mind." [1298th meeting, para. 67.]

135. We are supporting the representative of Mali in the proposal at present before the Council without prejudice to the attitude which any member of the Council may eventually take on the draft resolution before it, if it comes to be voted upon.

136. We wish to appeal to everybody to go into these consultations that we suggest with the intention of making the utmost contribution to these consultations and with a view to getting not something that is just a consensus, but something that is a worth-while consensus that will have the effect that we all desire in the troubled situation in the Middle East now facing us.

137. Mr. KIRONDE (Uganda): I have already made my statement before the Council and I do not intend at this stage to add to or modify what I said previously. But if I may, I wish to associate myself with the proposal that has been put before the Council for an adjournment, during which time an opportunity should be provided for Council members to consult with a view to reaching a consensus. I am one of those who believe that the most important thing is to produce a way out, a solution to the problem; and I believe that if we could reach a consensus acceptable either to all members or at least to a great number of them, much will have been done to find a way out of the impasse presented by the situation in the Middle East.

A moins que le Conseil n'en décide autrement, il en sera ainsi. Je donne donc la parole au représentant du Nigéria.

134. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Je veux simplement dire que j'appuie fortement la recommandation qui a été faite par notre collègue le représentant du Mali et qui vise à ajourner l'examen du fond de l'affaire dont nous sommes saisis pour nous permettre d'examiner si le Conseil peut ou non prendre une décision telle qu'elle ait les plus grandes chances de nous faire atteindre le but qui nous est commun à tous. La raison pour laquelle la délégation du Nigéria appuie cette proposition ne saurait être plus clairement et plus brièvement exposée qu'en rappelant, si mes collègues le permettent, ce que nous avons dit récemment dans des circonstances analogues:

"Ceux qui considèrent l'ONU de l'extérieur se tracassent parfois de nous voir le plus souvent rechercher un consensus. Ils se demandent pourquoi, lorsque nous sommes assurés d'une majorité au sein d'un conseil ou de l'Assemblée, nous ne cherchons pas tout simplement à faire adopter une résolution par l'organisme intéressé sans nous préoccuper des conséquences. La raison en est évidemment que nous ne faisons rien sans tenir compte du résultat. Pour la plupart d'entre nous, ce qui importe au plus haut point c'est le résultat obtenu. Et c'est pourquoi je dis que le Conseil devrait chercher à parvenir à un consensus sur la marche à suivre pour que la décision que nous prendrons puisse avoir le plus de poids possible, être assurée de la plus large coopération de toutes les parties intéressées et ainsi servir le but que nous poursuivons. [1298ème séance, par. 67.]

135. Nous appuyons la proposition que vient de faire le représentant du Mali, sans préjuger de l'attitude que pourront prendre les membres du Conseil à l'égard du projet de résolution qui nous est présenté si celui-ci est mis aux voix.

136. Nous tenons à demander à tous les membres du Conseil de prendre part aux consultations proposées avec l'intention d'y apporter leur plus large contribution en vue d'arriver non seulement à un simple rapprochement des points de vue mais à un large accord, qui produira l'effet que nous désirons tous obtenir sur la situation inquiétante qui est celle du Moyen-Orient à l'heure actuelle.

137. M. KIRONDE (Ouganda) [traduit de l'anglais]: J'ai déjà pris la parole devant le Conseil et je n'ai pas l'intention maintenant d'ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai dit ou de modifier ma position. Toutefois, si vous le permettez, je voudrais m'associer à la proposition qui a été présentée et qui tend à faire ajourner la discussion de cette question pour donner le temps aux membres du Conseil de se consulter en vue de parvenir à un accord. Je suis de ceux qui croient que l'essentiel est de trouver une issue, une solution au problème. Je suis persuadé que si nous pouvons arriver à un accord acceptable pour tous les membres du Conseil, ou du moins pour un très grand nombre d'entre eux, nous aurons beaucoup fait pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons au Moyen-Orient.

138. Mr. EL-FARRA (Jordan): I shall be very short. In my statement this morning I did not mean to cast any doubt on the objectivity and judgement of the representative of Uruguay. I was referring to the way in which this whole question was handled before the Council; I was attacking the way in which this whole thing was handled. And I can see that others also support my point of view.

139. My friend and colleague, Mr. Berro, said something about an implied reference to him in what I said concerning declarations over Radio Damascus. My speech is there for Mr. Berro to read. I was quoting specific statements made by Mr. Eban. I am sure I never confused Mr. Eban with Mr. Berro. That I never did, and if the interpreter gave that wrong impression, I can definitely say that when I speak about Mr. Eban I mean Mr. Eban. I made this point clear—"quote" and "unquote". I said that all those quotations on their very face did not justify the charge. They referred to defensive measures vis-à-vis aggression, reaction to aggression. That is the first point.

140. The other matter which really disturbed me was to hear Mr. Berro, the judge and jurist, the member of the Security Council, the lawyer, say, right after I spoke, that I was not right. I hope that this also was wrongly conveyed to me by the interpreter; at any rate, I prefer to believe this, because I know Professor Berro, the judge and lawyer, would give me the benefit of the doubt before passing judgement, would examine the evidence I produced. I introduced quotations, indicating them as such, decisions of the Mixed Armistice Commission, findings of the proper authorities of the United Nations, determinations by the machinery in the area. For Mr. Berro to tell me—if the interpretation came through properly—that I am his friend but I am not right, I think, is to prejudge the thing, and I refuse to believe that he, as a judge, had that intention.

141. Mr. BERRO (Uruguay) [translated from Spanish]: I merely wish to explain that, when I said that the representative of Jordan was mistaken, my remarks referred solely to his reference to me and not to the other matters with which his statement dealt. At the end of my statement I said that I would refer to the latter at a later stage. My comments were explicitly and specifically directed to what I considered was a reference to my remarks to the Council regarding the basis of the statements made by Syrian leaders and Radio Damascus, outlining a sort of policy of aggression. It was to that, and nothing else, that my statement today referred and I made that clear. I said that his references to me were incorrect because, even supposing that I quoted those statements in an abbreviated, distorted or incomplete version, it was because I took them from Mr. Eban's speech—and they were not challenged in this chamber—assuming that they were true and quoted in extenso, and that the thought behind them had not been distorted. If, therefore, anyone is to be blamed, it is not me. I was referring to that and nothing else. I said that the Jordanian representative was mistaken in his references to me. I made no comment on the other points which he raised

138. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je serai très bref. Dans mon intervention de ce matin, je n'avais pas l'intention de mettre en doute l'objectivité et le jugement du représentant de l'Uruguay. Je parlais seulement de la façon dont l'ensemble de la question était traitée devant le Conseil. Je critiquais cette manière de faire. Je constate que d'autres orateurs partagent mon point de vue.

139. Mon ami et collègue M. Berro a dit que je l'avais implicitement mis en cause dans ce que j'ai dit au sujet de déclarations faites par Radio-Damas. M. Berro peut se reporter au texte de mon discours. J'ai cité des déclarations précises de M. Eban. Je suis certain de ne jamais avoir confondu M. Eban avec M. Berro. Je ne l'ai jamais fait et si l'interprète a donné cette fausse impression, je puis dire nettement que quand je parle de M. Eban, c'est bien de M. Eban qu'il s'agit. J'ai bien précisé le début et la fin de mes citations. J'ai dit que toutes ces citations ne justifiaient manifestement pas l'accusation portée. Elles concernaient des mesures défensives contre une agression, une réaction à une agression. Voilà pour le premier point.

140. Une autre chose qui m'a vraiment troublé a été d'entendre M. Berro, un magistrat, un juriste, un homme de loi, un membre du Conseil de sécurité, dire, immédiatement après mon intervention, que j'avais tort. J'espère qu'il s'agit là également d'une erreur d'interprétation; en tous cas, je préfère le croire, parce que je sais que le professeur Berro, en juge et en homme de loi, m'accorderait le bénéfice du doute avant de porter un jugement et examinerait les preuves que j'ai données. J'ai produit des citations, en les signalant comme telles, des décisions de la Commission mixte d'armistice, des conclusions d'enquêtes faites par les autorités compétentes des Nations Unies, des constatations faites par l'organisme local. Que M. Berro me dise (si l'interprétation de ses paroles est correcte) que je suis son ami, mais que j'ai tort, c'est préjuger l'affaire et je refuse de croire qu'en tant que juge il ait eu cette intention.

141. M. BERRO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Je désire seulement préciser que, lorsque j'ai dit que le représentant de la Jordanie n'avait pas raison, je me référais à l'allusion qu'il avait faite à mon sujet et non pas aux autres points dont il a traité dans son exposé et sur lesquels — je l'ai dit à la fin de mon intervention — je me réservais le droit de revenir. Je me référais exclusivement et concrètement à ce que j'avais cru être une allusion à mon intervention devant le Conseil au sujet des déclarations faites par les dirigeants syriens et par Radio-Damas et qui constituaient une espèce de doctrine politique de l'agression. Voilà sur quoi portait exclusivement mon intervention d'aujourd'hui, comme je l'ai souligné. J'ai déclaré que M. El-Farra n'avait pas raison en ce qui me concernait personnellement lorsqu'il supposait que j'utilisais ces déclarations dont j'ai parlé sous une forme tronquée, mutilée ou fragmentaire. En effet, ayant tiré ces citations — qui n'ont pas été contredites ici — du discours prononcé par M. Eban, je suis parti du principe que ces citations étaient exactes et complètes et qu'elles ne tronquaient pas un raisonnement. Ainsi donc, s'il y a un coupable, ce n'est pas moi. C'était l'unique objet de mon inter-

and I expressly stated that I would give my opinion on the substance of the debate once all the other members of the Council had spoken, after consideration of the statements by the representative of Jordan regarding the incidents to which he drew attention and after the statements in the document distributed by the Council containing the latest letter from the representative of Israel had been studied. My remarks were perfectly clear. I regret that there should have been a misunderstanding but I do not believe that there was any mistake on the part of the interpreters.

142. Mr. EL-FARRA (Jordan): I wish to make it very clear that nowhere in my statement was there any reference, even by implication, to Mr. Berro. But what is surprising to me is to find the name of Uruguay listed right after Jordan and the United States, even before I spoke. Apparently, Mr. Berro was expecting me to refer to his statement and he wanted to answer. I did not refer to Mr. Berro anywhere in my statement, I think. His name was inscribed on the list even before I spoke.

143. Mr. SEYDOUX (France) [translated from French]: I shall confine myself to the request made by my three African colleagues in their statements that fresh consultations should take place between members of the Council. While refraining from any statement on the substance of the problem, I wish to support that request and I hope that the Council will act on it. In the view of my delegation, these consultations should not, of course, lead to a prolonged adjournment of the debate, which must be brought to a conclusion in keeping with the Security Council's responsibilities.

144. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) [translated from Russian]: I shall be very brief. There is a paper before the Security Council which was submitted today as a draft resolution on the question under consideration. Each delegation has, of course, the legal right to submit any draft it wishes for the consideration of the Council. But, speaking on the draft resolution in question, the representative of the United States stressed that the submission of the draft resolution had been preceded by broad consultations.

145. Of course, we appreciate the relative nature of such a description, but since these were described as "broad consultations among members of the Security Council", and since our United States colleague only used cryptic language and did not name those with whom these broad consultations took place, we should like to point out that the Soviet delegation did not participate in these consultations and is in no way associated with the contents of this draft resolution; indeed, it was not even informed of the substance of this paper until it appeared before us in the form in which it has now been submitted.

146. It is not my intention to go into a detailed analysis of this paper. I only wish to say that undue

vention, J'ai déclaré que le représentant de la Jordanie n'avait pas raison en ce qui me concernait personnellement. Pour ce qui est de toutes les autres questions qu'il a soulevées, je me suis abstenu de faire le moindre commentaire et j'ai déclaré expressément que je donnerais mon opinion sur le fond de la question lorsque tous les autres membres du Conseil auraient pris la parole, et après examen des déclarations du représentant de la Jordanie au sujet des événements auxquels il a fait allusion et de celles que contient le document distribué par le Conseil où figure une lettre du représentant d'Israël. J'ai été parfaitement clair. Si l'interprétation a pu donner lieu à équivoque, je le regretterais, mais je ne crois pas même qu'ainsi tel ait pu être le cas.

142. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je tiens à préciser qu'à aucun moment, dans ma déclaration, je n'ai mis en cause, même implicitement, M. Berro. Ce qui m'a surpris, cela a été de constater que le nom du représentant de l'Uruguay était inscrit sur la liste des orateurs aussitôt après ceux des représentants de la Jordanie et des Etats-Unis, avant même que j'aie parlé. Il est évident que M. Berro s'attendait à ce que je fasse allusion à sa déclaration et qu'il voulait répondre. Son nom figurait sur la liste des orateurs avant que je prenne la parole.

143. M. SEYDOUX (France): Je veux simplement me borner à relever, dans les interventions de mes trois collègues africains, la requête qu'ils ont présentée afin qu'il soit procédé à de nouvelles consultations entre les membres du Conseil. Sans, bien entendu, me prononcer sur la substance du problème, je veux m'associer à cette requête et je serais heureux que le Conseil pût y donner suite. Dans l'esprit de ma délégation, ces consultations ne devraient pas, bien entendu, conduire à un ajournement prolongé des débats qui doivent avoir une conclusion conformément aux responsabilités qui sont celles de notre Conseil.

144. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je serai très bref. Le Conseil de sécurité a été saisi d'un document que l'on a présenté aujourd'hui en tant que projet de résolution sur la question à l'examen. Sans doute chaque délégation est-elle habilitée en droit à présenter tel ou tel projet à l'examen du Conseil. Toutefois, prenant la parole au sujet du projet de résolution en question, mon collègue des Etats-Unis a souligné que le dépôt dudit projet avait été précédé de larges consultations.

145. Certes, nous comprenons la relativité de ce genre d'indication, mais, étant donné que, d'une part, on a parlé de "larges consultations entre les membres du Conseil de sécurité" et que, d'autre part, mon collègue américain s'est exprimé en termes couverts, omettant de dire avec qui, exactement, avaient eu lieu ces consultations élargies, je me permettrai de faire observer que la délégation soviétique n'a pas pris part à ces consultations, n'a rien eu à voir avec l'établissement du contenu de ce projet et, d'une manière générale, n'a pas été mise au courant de la substance du document en question avant qu'il ne nous ait été soumis sous sa forme actuelle.

146. Mon intention n'est pas de me livrer à une analyse détaillée de ce document. Je voudrais seulement

haste is being shown and there appears to be a deliberate attempt to force the issue.

147. In view of this circumstance, it seems to us all the more reasonable to take the approach just indicated in his statement by the representative of Mali. We share his approach and take into account also the fact that it was supported by our colleagues from Nigeria, Uganda and France. We associate ourselves with this approach and consider that we ought to take it into account and adopt a decision in accordance with the considerations advanced.

148. The PRESIDENT: We have now completed the list of speakers for this morning. I would remind the Council that we are, in any event, under an obligation to have a closed meeting of the Council at 3 o'clock this afternoon. I would propose that thereafter we reassemble, at 4 o'clock, as was suggested, so that we may hear any other speakers who wish to address us and so that we may decide on the proposal which has been put forward by the representative of Mali and supported by others this morning.

The meeting rose at 1.40 p.m.

dire que l'on a agi avec une précipitation manifeste où l'on sent un désir de forcer les choses.

147. Dans ces conditions, nous n'entrouvons que plus indiquée l'approche exposée par notre collègue, le représentant du Mali, dans le discours qu'il vient de prononcer. Nous partageons son point de vue et prenons également en considération l'appui donné par nos collègues du Nigéria, de l'Ouganda et de la France. Nous faisons donc nôtre ce point de vue et pensons que l'on doit en tenir compte en prenant une décision conforme aux observations qui ont été faites.

148. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La liste des orateurs est épuisée pour ce matin. Je rappelle aux membres du Conseil que, de toutes façons, nous sommes obligés de tenir à 15 heures une séance privée. Je propose que nous nous réunissions ensuite, comme je l'avais suggéré, à 16 heures, pour entendre les autres orateurs qui désirent prendre la parole et pour prendre une décision au sujet de la proposition formulée ce matin par le représentant du Mali et appuyée par d'autres délégations.

La séance est levée à 13 h 40.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.